

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1878 est établi sur une force moyenne de 45,093 hommes et de 8,949 chevaux.

La force moyenne qui a servi de base au Budget primitif de l'exercice 1877, était de 45,063 hommes et de 8,949 chevaux.

Il y a donc pour l'exercice 1878 une augmentation de 28 hommes, provenant de la création des emplois de commis du génie, qui a été proposée par amendement au Budget de 1877.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1878, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 294,500 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire.	fr. 158,400	»
Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains	80,000	»
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	7,100	»
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc.	51,500	»
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie	500	»
Produit de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre	8,000	»
Remboursements divers.	9,000	»
SOMME ÉGALE.	fr. 294,500	»

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1878 s'élèvent comme suit :

Dépenses ordinaires et permanentes. . fr. 40,877,195	»	} 41,063,000	»
Dépenses extraordinaires et temporaires. 183,805	»		
Le crédit général voté pour l'exercice 1877 se monte à	41,036,800	»	»
Le Budget de 1878 présente donc une augmentation de fr.	26,200	»	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-dessous résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour plusieurs articles du Budget de 1878 et ceux alloués pour l'exercice 1877.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1877.	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
4	Matériel de l'Administration centrale	5,000 »	»
11	Service pharmaceutique	7,500 »	»
15	Traitement et solde de la cavalerie	»	10,374 50
14	Traitement et solde de l'artillerie	»	3,500 »
17	Personnel de l'École militaire	25,000 »	»
18	Dépenses d'Administration de l'École militaire	1,500 »	»
25	Fourrages en nature	»	912 50
26	Frais de route et de séjour	10,000 »	»
51	Frais de représentation	»	10,000 »
52	Pensions et secours	»	1,000 »
55	Dépenses imprévues	»	15 »
	TOTAL. . . . fr.	52,000 »	25,800 »
	RESTE AUGMENTATION NETTE . . . fr.		26,200 »

Les différences indiquées ci-dessus sont expliquées dans les notes données ci-après sur les divers articles du Budget auxquels elles se rapportent.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 4. — *Matériel du Ministère de la Guerre.*

Augmentation fr. 5,000 »

Le crédit porté à l'article 4 du Budget de la Guerre s'élève à 30,000 francs, et ne suffit plus pour couvrir les dépenses qui concernent l'entretien et le renouvellement du mobilier de l'hôtel et des bureaux, le chauffage et l'éclairage, les impressions, les fournitures de bureau, etc.

Ce n'est qu'en apportant dans ce service une économie presque sordide, que le Département de la Guerre parvient, non sans peine, à restreindre les dépenses dans la limite de ce crédit; aussi peut-on remarquer que le mobilier des bureaux et d'une partie de l'hôtel, non-seulement ne présente aucune espèce de luxe ou de confort, mais qu'il est, en général, dans un état de délabrement peu convenable.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une nouvelle charge assez importante est venue depuis deux ans grever le crédit alloué à l'article 4 du Budget : c'est celle qui résulte de l'impression des registres et des formules qui doivent être mis à la disposition de toutes les autorités communales, pour assurer le rappel des miliciens et la prompte mobilisation de l'armée, conformément à l'arrêté royal du 18 octobre 1874, n° 3618.

Le Département de la Guerre n'a pu faire face à ces dépenses qu'en demandant des crédits supplémentaires assez élevés, pour couvrir le déficit des exercices 1875 et 1876, et c'est afin de ne plus devoir recourir à cet expédient qu'une augmentation de crédit de 5,000 francs est demandée au Budget de 1878.

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HOPITAUX.

ART. 11. — *Service pharmaceutique.*

Augmentation.	fr.	<u>7,500 »</u>
-----------------------	-----	----------------

Le crédit porté à l'article 11 du Budget a été réduit, à partir de l'année 1871, de 132,000 francs à 127,500 francs, et ce dernier chiffre n'a pas été augmenté depuis cette époque, bien que les effectifs moyens des troupes aient été majorés dans une assez forte proportion, par suite de la réorganisation de 1874.

D'un autre côté, la valeur de certains médicaments, dont on fait un usage fréquent, a subi depuis quelque temps un renchérissement notable.

Enfin, l'organisation du service médical des pensionnés (officiers et veuves d'officiers) résidant à Bruxelles et dans les faubourgs de la capitale, et l'extension du service sanitaire confié à des médecins civils, dans les petites garnisons occupées par les écoles régimentaires, occasionnent d'assez fortes dépenses.

Toutes ces causes réunies ont, depuis deux ans, rendu insuffisant le crédit alloué pour le service pharmaceutique, et le Département de la Guerre se voit obligé de porter au Budget une augmentation de crédit de 7,500 francs, afin de ne pas devoir demander à l'avenir un crédit supplémentaire pour couvrir le déficit.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Diminution nette.	fr.	<u>10,374 80</u>
---------------------------	-----	------------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1877.	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
1 ^o Suppression du traitement d'un capitaine instructeur porté aux Budgets antérieurs par mesure transitoire. Ce traitement est éteint par suite du décès du titulaire.		
1 capitaine commandant-instructeur à 5,100 francs fr. 5,100 »		
A DÉDUIRE : 1/2 p. ‰ pour médicaments. 25 50		
		5,074 50
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>		
2 ^o Suppression du crédit porté aux Budgets antérieurs pour l'indemnité de casernement des chevaux de troupe de la cavalerie en garnison à Gand, attendu que cette ville s'est placée, depuis le 21 juillet 1876, sous le régime de l'article 1 ^{er} de la loi du 22 juin 1875, qui met à charge de l'État les frais du casernement des troupes		5,329 »
3 ^o Déduit en moins sur vacances et congés pour arrondir le chiffre normal de l'article 15.	29 »	.
TOTAUX. fr.	29 »	10,403 50
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.		10,574 50

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Diminution nette. fr. 5,500 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1877.	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
1 ^o Suppression du crédit porté aux Budgets antérieurs pour l'indemnité de casernement des chevaux de troupe de l'artillerie, en garnison à Gand, attendu que cette ville s'est placée, depuis le 21 juillet 1876, sous le régime de l'article 1 ^{er} de la loi du 22 juin 1875, qui met à charge de l'État les frais du casernement des troupes.		5,555 20
2 ^o Déduit en moins sur vacances et congés, pour arrondir le chiffre de l'article 14.	55 20	.
TOTAUX. fr.	55 20	5,555 20
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.		5,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17, litt. c. — *Solde des élèves de l'École militaire.*

Augmentation.	fr.	25,000	»
-----------------------	-----	--------	---

Depuis deux ans, le Département de la Guerre a dû augmenter dans une assez forte proportion le nombre des élèves admis à l'École militaire pour la section des armes spéciales, afin d'être en mesure de compléter l'effectif organique des officiers de ces armes, et de plus, il a dû porter de fr. 1 90 c^s à 2 francs l'allocation journalière affectée à la solde, nourriture, entretien, etc., de tous les élèves de cette école.

Ces circonstances ont rendu insuffisant le crédit alloué pour la solde des élèves au Budget de 1876, et obligeront encore le Département de la Guerre à demander un crédit supplémentaire pour le même service, pendant l'exercice 1877.

Les évaluations faites, d'après le mouvement probable des promotions qui sont à l'école en ce moment et de celles qui y seront admises en 1877 et 1878, démontrent que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses de la solde des élèves pendant l'exercice 1878, s'élèvera approximativement à fr. 156,822 »

En tenant compte des extinctions qui se produisent ordinairement parmi les élèves par décès, démissions, etc., et des reliquats que peuvent présenter les autres crédits portés à l'art. 17, on peut admettre que ce chiffre sera diminué d'environ 3,522 »

RESTE.	fr.	153,300	»
----------------	-----	---------	---

Le crédit porté au litt. c de l'article 17 des Budgets antérieurs n'est que de		108,500	»
--	--	---------	---

Reste à porter en plus au Budget de 1878		25,000	»
--	--	--------	---

Cette augmentation de dépense sera naturellement compensée pour le Trésor, par un accroissement de recettes, du chef de la pension de 800 francs par an, que payent les élèves, en vertu de l'article 18 de la loi du 18 mars 1838.

ART. 18, litt. a. — *Dépenses d'administration de l'École militaire.*

Augmentation.	fr.	4,500	»
-----------------------	-----	-------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est demandée pour les dépenses ci-après, SAVOIR :

1 ^o Frais de bureau	fr.	500	»
2 ^o Chauffage et éclairage		4,500	»
3 ^o Achat de livres et d'instruments, achat et entretien du mobilier, etc.		4,000	»
4 ^o Achat et entretien des appareils et du cabinet de physique.		4,500	»
TOTAL.		fr.	4,500

Ces accroissements de dépenses se justifient par les considérations suivantes :

1^o L'augmentation considérable du nombre des élèves occasionne des dépenses plus élevées pour imprimés, fournitures de bureau, etc. ; lorsque les frais de bureau ont été fixés à 2,000 francs, ce nombre était de 180, et il est actuellement de 258.

2^o Les dépenses pour chauffage et éclairage s'étendent à un plus grand nombre de locaux, depuis que le personnel de l'école est plus nombreux ; en outre, il a été reconnu nécessaire, dans l'intérêt de la santé des élèves, de chauffer les dortoirs pour combattre le froid et l'humidité, ce qui ne se faisait pas antérieurement ;

3^o Les dépenses pour achat et entretien du mobilier s'élèvent nécessairement à mesure que le personnel augmente, et depuis deux ans le Département de la Guerre a dû demander des crédits supplémentaires pour pouvoir mettre le mobilier à la hauteur des besoins du service ;

4^o Le crédit extraordinaire de 5,600 francs qui a été alloué au Budget de 1875, pour l'installation du cabinet de physique de l'École militaire dans le local de la Cambre, a permis d'apporter à la situation de ce cabinet les améliorations les plus urgentes et les plus indispensables ; mais il reste encore beaucoup à faire pour mettre la collection d'instruments et d'appareils au niveau de la science, et pour la faire sortir de l'état d'infériorité où elle se trouve, par rapport aux autres établissements d'instruction supérieure.

L'allocation d'un nouveau subside extraordinaire ne remédierait au mal que d'une manière passagère, car la science marche, et il ne se passe pas d'année où l'on ne voie se produire, soit des appareils nouveaux, soit des perfectionnements notables apportés à des appareils anciens ; un subside annuel et permanent, analogue à celui qui est alloué pour le même objet aux Universités de l'État, est indispensable pour donner à l'École militaire les moyens de se tenir toujours au courant des progrès de la science.

C'est dans cet ordre d'idées qu'un crédit de 4,500 francs est demandé au Budget de 1878, pour achat d'instruments et d'appareils destinés au cabinet de physique de l'École militaire et pour l'entretien dudit cabinet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 19. — *Personnel des établissements de l'artillerie.*

Le chiffre du crédit porté à l'article 19 du Budget de 1878 est le même que celui qui a été alloué aux Budgets antérieurs, mais la répartition en a été modifiée comme il suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1877.	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
1° Suppression du crédit porté comme charge extraordinaire et temporaire pour le supplément de solde alloué à un officier général qui, depuis sa mise à la pension, a continué de remplir les fonctions de directeur de l'École de tir . . .	"	5,400 "
2° Augmentation des crédits alloués pour le personnel des divers établissements de l'artillerie, afin de pouvoir renforcer le nombre des employés qui est insuffisant, et d'améliorer la position de quelques employés qui comptent de longs et bons services et dont les chances d'avancement sont très-limitées, savoir :		
Manufacture d'armes fr. 475 "	6,000 "	"
Fonderie de canons 1,025 "		
Arsenal de construction 1,800 "		
École de tir 1,800 "		
5° Réduction des indemnités allouées au personnel de l'École de pyrotechnie. . .	"	600 "
BALANCE fr.	6,000 "	6,000 "

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS (1).

ART. 25. — *Fourrages en nature.*

Diminution. fr. 942 50

(1) La valeur des denrées alimentaires et fourragères est toujours beaucoup plus élevée que celle qui sert de base, depuis plusieurs années, à la fixation du prix porté au Budget de la Guerre, pour les rations de pain, de viande et de fourrages.

Le Département de la Guerre a néanmoins maintenu au Budget de 1878 les prix portés pour ces rations aux Budgets antérieurs, sauf à demander à la Législature les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à la fin de l'année, si le renchérissement des denrées se maintient de telle sorte, que les dépenses ne puissent être couvertes au moyen des transferts autorisés par l'article 2 de la loi du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Provenant de la suppression de deux rations fortes de fourrages, portées au Budget de 1877, comme charge extraordinaire et temporaire, pour un capitaine instructeur de cavalerie (décédé) dont l'emploi est supprimé et qui ne doit pas être remplacé.

ART. 26. — *Frais de route et de séjour.*

Augmentation fr. 10,000 »

Le crédit de 400,000 francs qui est alloué à l'article 26 du Budget pour les frais de route et de séjour, n'a pas été augmenté lorsque l'armée a été réorganisée en 1874, bien que le nombre des officiers ait été porté à cette époque de 2,985 à 3,225; soit en plus 242 officiers.

Cette augmentation d'effectif a eu naturellement pour conséquence d'imposer de plus lourdes charges au crédit qui est affecté aux frais de voyage des officiers, et depuis deux ans le Département de la Guerre a éprouvé les plus grandes difficultés pour limiter les dépenses au chiffre de l'allocation budgétaire.

Il n'a pu y parvenir qu'en restreignant, outre mesure, les missions à l'intérieur du pays, et en supprimant presque complètement les missions qui étaient antérieurement confiées à des officiers, pour aller étudier à l'étranger les modifications apportées à l'organisation des armées, les perfectionnements introduits dans le matériel, les inventions nouvelles, etc.

Ces voyages d'instruction, qui se font sur une très-large échelle dans toutes les armées de l'Europe, sont indispensables pour tenir les officiers au courant des progrès réalisés dans l'art de la guerre, et il est hautement désirable que le Département de la Guerre ne soit pas obligé, par le manque de ressources, de maintenir leur suppression.

C'est surtout dans ce but qu'une augmentation de crédit de 10,000 francs est demandée au Budget de 1878; cette charge nouvelle sera du reste compensée par une réduction équivalente sur l'article 31 du Budget (*Frais de représentation*).

CHAPITRE IX.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 31. — *Frais de représentation.*

Diminution fr. 10,000 »

Depuis deux ans le Département de la Guerre a introduit de notables économies dans les dépenses pour frais de représentation, en supprimant les indemnités qui étaient allouées, à ce titre, aux officiers généraux chargés de l'inspection générale des corps de troupe, et en modifiant le système qui avait été suivi jusqu'alors, pour la répartition des indemnités accordées aux offi-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ciers qui exercent un commandement au camp de Beverlöö, pendant les périodes de manœuvres.

Le crédit de 30,000 francs qui est alloué au Budget pour ce service a présenté un reliquat assez élevé en 1875 et en 1876, et il peut être réduit sans inconvénients d'une somme de 10,000 francs, que le Département de la Guerre propose d'allouer en plus au crédit affecté aux frais de route et de séjour, pour les motifs indiqués plus haut dans la note relative à l'article 26 du Budget.

CHAPITRE X.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 52. — *Pensions et secours.*

Diminution nette. fr. 1,000 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1877	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
Suppression du secours annuel accordé à la veuve d'un officier de l'armée des Indes qui est décédée le 15 avril 1876	»	1,058 20
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>		
Augmentation portée au litt A. (Pensions temporaires) pour arrondir le chiffre de l'article 52	58 20	»
TOTALS. . . fr.	58 20	1,058 20
RESTE DIMINUTION NETTE. . . fr.	<u>1,000 »</u>	

CHAPITRE XI.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 53. — *Dépenses imprévues.*

Diminution. fr. 15 »

pour arrondir le chiffre total du Budget.

Le Ministre de la Guerre,
S. THIEBAULD.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1878, est fixé à la somme de *quarante et un millions soixante-trois mille francs* (41,063,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 23.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1878, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1879.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	.	} 441,810
2	— des fonctionnaires et employés civils	130,810	.	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000	.	
4	Matériel	55,000	.	
5	Dépôt de la Guerre	40,000	150,000	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	860,600	.	} 1,416,000
7	— des provinces et des places	299,400	.	
8	— du service de l'intendance	256,000	.	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	290,500	.	} 1,008,000
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	582,500	.	
11	Service pharmaceutique	135,000	.	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	15,508,000	.	} 24,105,347
13	— de la cavalerie	5,688,900	50,447	
14	— de l'artillerie	5,218,000	.	
15	— du génie	1,269,500	.	
16	— du bataillon d'administration	680,500	.	
<p style="margin-left: 20px;">Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
A REPORTER fr.		26,880,710	180,447	27,061,157

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	26,880,710 .	180,447 .	27,061,157 .
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	268,600 .	•	} 311,400 .
18	Dépenses d'administration	42,800 .	•	
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
19	Traitement du personnel des établissements	66,375 .	•	} 1,082,555 .
20	Matériel de l'artillerie	1,016,180 .	•	
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
21	Matériel du génie	1,460,000 .	•	1,460,000 .
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.				
22	Pain et viande	5,410,600 .	•	} 10,845,208 .
23	Fourrages en nature	5,550,000 .	4,818 .	
24	Casernement des hommes	685,000 .	•	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 .	•	
26	Frais de route et de séjour	110,000 .	•	
27	Transports généraux	65,000 .	•	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 .	•	
29	Remonte	812,790 .	•	
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
30	Traitements divers et honoraires	158,700 .	•	} 178,700 .
31	Frais de représentation	20,000 .	•	
	A REPORTER. fr.	40,751,755 .	185,205 .	40,937,020 .

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	40,751,755 »	183,265 »	40,937,020 »
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	110,460 »	540 »	111,000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,980 »	»	14,980 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET fr.	40,877,195 »	185,805 »	41,063,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	21,000	"
2	"	— de 44 fonctionnaires et employés civils. 135,075	159,810	"
	"	— des huissiers, messagers et gens de service. 24,155		
5	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	"
	"	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	55,000	"
	"	Chauffage et éclairage 13,000		
	"	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 20,000		
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
Charges ordinaires et permanentes				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes fr. 19,000	40,000	"
	"	Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
Charges extraordinaires et temporaires.				
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000	40,000	150,000
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			201,810	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	»	»	
159,810 »	»	159,810 »	»	»	
16,000 »	»	16,000 »	»	»	
55,000 »	»	50,000 »	5,000 »	»	
190,000 »	»	190,000 »	»	»	
441,810 »	»	436,810 »	5,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
		EFFECTIF.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		SOMMES.	CRÉDITS.		
		CHAPITRE II.			
		ÉTATS-MAJORS.			
		<i>État-major général.</i>			
		Officiers généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9	50	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 .	
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . . 228,600 .	
		27	90		395,100 .
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,975 50	
					393,124 50
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 .	
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à 10,180 . . . 40,640 .	
		6	14		70,240 .
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 351 20	
					69,888 80
a.				TOTAL fr. 463,013 30	
				A DÉDUIRE :	
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 92 30	
					18,407 50
					444,005 80
				A AJOUTER :	
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants généraux fr. 2,000 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 10 .	
					1,990 .
				RESTE fr. 446,595 80	
		Corps d'état-major.			
		4	12	Colonels, à fr. 9,500 fr. 58,000 .	
		4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100 28,400 .	
		8	16	Majors, à 6,500 50,400 .	
		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100 91,800 .	
		12	24	— de 2 ^e classe 4,400 52,800 .	
		40	96		281,400 .
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,507 .	
					280,095 .
		70	200	REPORTER fr. 706,688 80	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	DITTE A des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
		BOULES.	CRÉVAZ.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT.	fr. 706,688 80	
		79	200	Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp, et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SAVOIR :		
				1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr. 1,500 .		
				5 — — de 2 ^e classe . . . à. . 1,000 . . . 5,000 .		
				6 — — de 3 ^e classe . . . à. . 850 . . . 5,100 .		
				6 lieutenants d'infanterie. à. . 850 . . . 5,100 .		
				1 lieutenant d'artillerie à. . 575 . . . 575 .		
				1 capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500 . . . 500 .		
				1 lieutenant du génie. à. . 375 . . . 375 .		
				42	17,730 .	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	88 75	
					17,661 25	
		79	249	TOTAL.	fr. 724,350 05	
				Indemnité de vivres de campagne.		
				d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,846 45	
				Indemnité de fourrages.		
				e. 242 chevaux \times 365 = 88,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c'	fr. 114,829 .	
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division	474 50	
					115,303 50	860,600 .
				Frais de bureau.		
				f. 2 lieutenants généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs.	fr. 4,000 .	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 .	
				2 — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 . } 2,700 .		
				{ 1 à 1,200 . }		
				4 — des divisions d'infanterie, à	600 . . 2,400 .	
				2 — de cavalerie, à	600 . . 1,200 .	
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à	500 . . 8,000 .	
					10,100 .	
				A REPORTER.	fr. 860 600 .	

6 (suite).

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
860,600 °		860,600 °	°	°	
860,600 °		860,600 °	°	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
				Report. fr.	860,600 •	
			État-major des provinces et des places.			
			État-major des provinces.			
	a.	5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800 •	
		•	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 •	
		5	10		55,300 •	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50	
					55,023 50	
				État-major des places.		
	b.	5		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500 37,500 •	
		4		— de 2 ^e — , à	5,500 22,000 •	
		0		— de 3 ^e — , à	4,500 40,500 •	
		2	a) 6	Majors, à	5,800 7,600 •	
		0		Adjutants de 1 ^{re} classe, à	5,150 28,550 •	
		8		— de 2 ^e — , à	2,525 20,200 •	
		4		— de 3 ^e — , à	2,100 8,400 •	
					104,550 •	
		41	6	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	822 75	
					103,727 25	
		48	25			
				Aumôniers.		
	c.			Traitement des aumôniers et desservants	44,950 •	
						209,400 •
				Indemnité de vivres de campagne.		
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,066 75	
				Indemnité de fourrages.		
	e.			25 chevaux \times 565 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c.	11,862 50	
				Frais de bureau.		
	f.	9		commandants de province b).	9,600 •	
		1		— de place, à	1,200 1,200 •	
		2		— — , à	1,000 2,000 •	
		1		— — , à	800 800 •	
		7		— — , à	500 3,500 •	
		10		— — , à	400 4,000 •	
		6		— — , à	240 720 •	
		5		— — , à	150 750 •	
		2		— — , à	100 200 •	
					22,770 •	
				A REPORTER. fr.	1,160,000 •	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
860,600 »	860,600 »	•	•	
				a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
299,400 •	299,400 •	•	•	
				b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.
1,160,000 •	1,160,000 •	•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	1,160,000	"
		<i>Intendance militaire a).</i>		
		Effectif.		
		TRAIITEMENT.		
		DONNES. CHEVACE		
		1 2 Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 "		
		5 " Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 28,500 "		
		6 " — de 2 ^{me} id, à 7,100 42,600 "		
a.		12 12 Sous-intendants de première classe, à 6,500 75,600 "		
		15 " — de deuxième classe, à 4,600 59,800 "		
		35 14	219,200	"
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments. 1,006 "		
			218,104	"
		Indemnité de vivres de campagne.		
b.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) 1,255 "	256,000	"
		Indemnité de fourrages.		
c.		14 chevaux \times 365 = 5.110 journées d'indemnité représentative, a fr. 1 50 c ^t 6,645 "		
d.		Frais de bureau b) 30,000 "		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,416,000	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																															
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																
1,160,000 •	1,160,000 •	•	•	<p>a) COMPOSITION ORGANIQUE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>»</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>»</td> <td>76</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>»</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 150</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p> <p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	»	— de 1 ^{re} classe	3	»	— de 2 ^{me} —	6	»	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	»	— de 2 ^{me} —	13	»	Capitaines quartiers-maitres	»	38	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	76	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37		35	(*) 150	185
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																	
Intendant en chef	1	»																																	
— de 1 ^{re} classe	3	»																																	
— de 2 ^{me} —	6	»																																	
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	»																																	
— de 2 ^{me} —	13	»																																	
Capitaines quartiers-maitres	»	38																																	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	76																																	
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37																																	
	35	(*) 150	185																																
256,000 •	256,000 •	•	•																																
1,416,000 •	1,416,000 •	•	•																																

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.		
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).		
				Traitement des officiers de santé.		
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
		4	•	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500	34,000	•
		7	•	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	49,700	•
		1	•	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•
		20	•	— adjoints, à 2,025	52,500	•
a.		1	•	Pharmacien principal, à 5,500	5,500	•
		12	•	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	50,400	•
		12	•	— de 2 ^e classe, à 3,250	59,000	•
		12	•	— de 3 ^e classe, à 2,800	35,000	•
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à 5,500	5,500	•
		71	3		287,100	•
				A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments.	1,455 50	
					285,604 50	
9				Indemnité de vivres de campagne.		
	b.			Indemnités de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,412	•
				Indemnité de fourrages.	200,500	•
	c.			5 chevaux \times 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^e	1,425 50	
				Frais de bureau.		
	d.			Inspecteur général du service de santé.	2,000	•
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
10	"			650,500 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 89 centimes. fr. 578,945	578,945	•
				4,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.	5,555	•
					582,500	•
				Service pharmaceutique.		
11	"			Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	135,000	•
				TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	1,008,000	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	TOTAL.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																						
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																							
	290,500	290,500	"	"	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>"</td></tr> <tr><td>4</td><td>"</td></tr> <tr><td>7</td><td>"</td></tr> <tr><td>"</td><td>35</td></tr> <tr><td>1</td><td>35</td></tr> <tr><td>"</td><td>45</td></tr> <tr><td>20</td><td>"</td></tr> <tr><td>1</td><td>"</td></tr> <tr><td>12</td><td>"</td></tr> <tr><td>12</td><td>"</td></tr> <tr><td>12</td><td>"</td></tr> <tr><td>1</td><td>"</td></tr> <tr><td>"</td><td>12</td></tr> <tr><td>"</td><td>15</td></tr> <tr><td>"</td><td>8</td></tr> <tr><td>71</td><td>(*) 148</td></tr> <tr><td colspan="2">219</td></tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	1	"	4	"	7	"	"	35	1	35	"	45	20	"	1	"	12	"	12	"	12	"	1	"	"	12	"	15	"	8	71	(*) 148	219	
COMPOSITION organique.																																											
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																										
1	"																																										
4	"																																										
7	"																																										
"	35																																										
1	35																																										
"	45																																										
20	"																																										
1	"																																										
12	"																																										
12	"																																										
12	"																																										
1	"																																										
"	12																																										
"	15																																										
"	8																																										
71	(*) 148																																										
219																																											
	582,500	582,500	"	"																																							
	155,000	127,500	7,500	"																																							
	1,008,000	1,000,500	7,500	"																																							

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) Infanterie 408,700 journées.
 Cavalerie 95,300 »
 Artillerie 123,900 »
 Genie 22,300 »
 Bataillon d'administration 2,300 »
 TOTAL 650,800 journées.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>SOMME.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1852</td> <td>254</td> </tr> <tr> <td>25571</td> <td>°</td> </tr> <tr> <td>27425</td> <td>254</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">CHAPITRE IV.</p> <p style="text-align: center;">SOLDE DES TROUPES.</p> <p style="text-align: center;"><i>Traitement et solde de l'infanterie.</i></p> <p style="text-align: center;">Traitement, solde et accessoires.</p>	EFFECTIF.		SOMME.	CHEVAUX.	1852	254	25571	°	27425	254		
EFFECTIF.														
SOMME.	CHEVAUX.													
1852	254													
25571	°													
27425	254													
		1852 254 Officiers de tous grades fr. 5,447,060 81												
		25571 ° Sous-officiers et soldats 7,284,642 00												
		27425 254												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr. 50,000 °												
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 19,200 °												
12	a.	Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 50,000 °												
		Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs 513,344 °												
		Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes 40,000 °												
		<u>15,194,147 71</u>												
		A DÉDUIRE												
		Pour 408,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes. fr. 249,507 °												
		Pour vacances et petites permissions 271,263 71												
		<u>520,570 71</u>												
		<u>12,673,577 °</u>												
		A REPORTER. . . fr. 12,673,577 °												

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de deux bataillons non-actifs (à quatre compagnies) et un dépôt;
 2° d'un régiment de grenadiers,
 3° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et de un bataillon non-actif (à quatre compagnies) et de un dépôt;
 4° de quatorze régiments de ligne,
 5° de deux compagnies sédentaires;
 6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;
 7° d'une école d'enfants de troupe;
 8° d'officiers à la suite des régiments.

OFFICIERS.

GRADES.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		MONTANT		
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.	TRAITEMENT annuel.	par GRADE.	par CATÉGORIE.
États-majors actifs } 19 régiments. 58 bataillons.																	
Colonels	1	°	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	58	8,500 °	161,500 °	
Lieutenants-colonels	1	°	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	58	6,500 °	125,500 °	
Majors	°	1	°	4	5	5	4	5	51	°	°	°	58	116	5,500 °	519,000 °	
Capitaines-adjudants-majors montés	1	°	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	19	3,950 °	75,050 °	
— — non montés.	°	1	°	4	5	5	4	5	51	°	°	°	58	°	5,450 °	200,100 °	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	1	°	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	2,250 °	42,750 °	
— — officiers-payeurs	°	1	°	4	5	5	4	5	51	°	°	°	58	°	2,462 50	142,825 °	
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	°	°	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	5	°	6,500 °	51,500 °	
— — de 2 ^{me} classe	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	14	°	5,100 °	71,400 °	
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	°	1	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	4,200 °	79,800 °	
— de 2 ^e classe	°	°	°	2	1	1	2	1	17	°	°	°	20	°	5,250 °	65,000 °	
232 compagnies de bataillons actifs.																	1,512,425 °
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	°	°	1	16	12	12	16	12	204	°	°	°	252	°	5,450 °	800,400 °	
Lieutenants et sous-lieutenants	°	°	5	48	36	36	48	36	612	°	°	°	606	°	2,250 °	1,566,000 °	
20 bataillons non-actifs, 80 compagnies.																	2,566,400 °
Majors	°	1	°	2	1	1	2	1	17	°	°	°	20	20	5,500 °	110,000 °	
Capitaines-adjudants-majors non montés	°	1	°	2	1	1	2	1	17	°	°	°	20	°	5,450 °	69,000 °	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	°	°	1	8	4	4	8	4	68	°	°	°	80	°	5,450 °	276,000 °	
Lieutenants et sous-lieutenants	°	°	5	24	12	12	24	12	204	°	°	°	240	°	2,250 °	540,000 °	
10 dépôts de régiment.																	995,000 °
Majors	°	1	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	19	5,500 °	104,500 °	
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers d'armement	°	1	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	2,250 °	42,750 °	
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	°	1	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	3,800 °	72,200 °	
Capitaines administrés d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	°	1	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	5,450 °	65,550 °	
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	°	1	°	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	3,250 °	61,750 °	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	°	°	1	1	1	1	1	1	17	°	°	°	19	°	5,450 °	65,550 °	
Lieutenants et sous-lieutenants	°	°	5	5	5	5	5	5	51	°	°	°	57	°	2,250 °	128,250 °	
Compagnies spéciales.																	540,550 °
Colonel													1	2	8,500 °	8,500 °	
Majors													2	2	5,500 °	11,000 °	
Capitaine-adjutant-major non monté.													1	°	5,450 °	5,450 °	
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^{me} ou 3 ^{me} classe													1	°	5,800 °	5,800 °	
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs													1	°	2,462 50	2,462 50	
Médecin de bataillon de 2 ^e classe													1	°	5,250 °	5,250 °	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe													8	°	5,450 °	27,600 °	
Lieutenants et sous-lieutenants.													50	°	2,250 °	67,500 °	
Officiers à la suite.																	127,562 50
Capitaines													20	°	5,450 °	69,000 °	
Lieutenants													20	°	2,400 °	48,000 °	
																	117,000 °
				120	91	91	120	91	1,547	8	57	40	1,852 ⁽¹⁾	254		TOTAL. fr.	5,458,957 50

A ajouter les suppléments de traitement :

Le commandant du corps	1,000 °	
Les deux majors, à	fr. 800 °	1,600 °
Les sept capitaines, à	600 °	4,200 °
Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à	400 °	9,600 °
		16,400 °

TOTAL fr. 5,475,557 50

A DÉDUIRE 1/2 p. % pour médicaments 27,576 69

RESTE fr. 5,447,960 81

(¹) Officiers d'infanterie 1,676
 Comptables 98 } 1,852
 Médecins 78 }

TROUPES.

GRADES.	Effectif par unité.			Composition d'un régiment			Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE Journalière.	MONTANT		
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.	
États-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.															
Adjutants sous-officiers	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	3 25	68,802	50	
Sergents-majors secrétaires { Grenadiers	1	"	"	1	"	1	1	"	17	18	6,570	2 34	15,373	80	
Les autres.															
Sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	17	19	6,935	2 15	14,910	25	
Caporaux-clairons	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 "	21,170	"	
Sergents-armuriers.	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 85	58,741	10	
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	258	266	97,090	"	161,500	"	
232 compagnies des 58 bataillons actifs :			16	5	"										321,302 70
<i>16 compagnies du régiment des carabiniers.</i>															
Sergents-majors	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	2 34	13,605	60	
Premiers sergents	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 98	11,563	20	
Sergents-fourriers	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 83	10,687	20	
Sergents.	"	20	5	80	"	"	80	"	"	80	29,200	1 83	55,436	"	
Caporaux	"	40	10	160	"	"	160	"	"	160	58,400	" 82	47,888	"	
Clairons	"	12	3	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 67	11,758	40	
Soldats de 1 ^{re} classe	"	372	93	1,488	"	"	1,488	"	"	496	181,040	" 61	110,434	40	
— de 2 ^e —															
<i>12 compagnies du régiment des grenadiers.</i>			"	456	114										469,410 20
Sergents-majors	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 37	10,580	60	
Premiers sergents	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 01	8,803	80	
Sergents-fourriers	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146	80	
Sergents.	"	20	5	"	60	"	"	60	"	60	21,900	1 86	40,754	"	
Caporaux	"	40	10	"	120	"	"	120	"	120	45,800	" 85	37,230	"	
Clairons	"	12	3	"	36	"	"	36	"	36	13,140	" 70	9,198	"	
Grenadiers	"	372	93	"	1,116	"	"	1,116	"	744	271,560	" 64	175,798	40	
Soldats avec solde de fusilier															
<i>204 compagnies des régiments de chasseurs et de ligne.</i>			"	456	114										567,044 "
Sergents-majors	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	2 34	174,256	40	
Premiers sergents	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 98	147,430	80	
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 83	136,261	80	
Sergents.	"	20	5	"	"	60	"	"	1,020	1,020	372,500	1 83	681,309	"	
Caporaux	"	40	10	"	"	120	"	"	2,040	2,040	744,600	" 82	610,572	"	
Clairons	"	12	3	"	"	36	"	"	612	612	225,580	" 67	149,664	60	
Soldats de 1 ^{re} classe	"	280	70	"	"	840	"	"	14,280	4,760	1,757,400	" 61	1,059,814	"	
— de 2 ^e —															
20 bataillons non-actifs :			"	564	91										4,974,672 00
<i>Petits états-majors.</i>															
Adjutants sous-officiers	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,300	3 25	25,725	"	
Caporaux-clairons	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,300	1 "	7,300	"	
Sergents-armuriers.	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,300	1 85	13,359	"	
60 compagnies des bataillons non-actifs :			"	3	"										44,584 "
<i>4 compagnies de grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 37	3,460	20	
Premiers sergents.	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 01	2,934	60	
Sergents-fourriers	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	1 86	2,715	60	
Sergents.	"	12	5	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146	80	
Caporaux	"	24	6	"	24	"	"	24	"	24	8,700	" 85	7,446	"	
Clairons	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	" 70	1,022	"	
<i>76 compagnies</i> { 8 de carabiniers. 68 de chass. et de ligne.			"	52	15										25,725 20
Sergents-majors	"	4	1	8	"	4	8	"	68	76	27,740	2 34	64,911	60	
Premiers sergents.	"	4	1	8	"	4	8	"	68	76	27,740	1 98	54,925	20	
Sergents-fourriers	"	4	1	8	"	4	8	"	68	76	27,740	1 85	50,764	20	
Sergents.	"	12	5	24	"	12	24	"	204	228	85,220	1 85	152,292	60	
Caporaux	"	24	6	48	"	24	48	"	408	456	166,440	" 82	156,480	80	
Clairons	"	4	1	8	"	4	8	"	68	76	27,740	" 67	18,585	80	
			"	52	15										477,960 20
A REPORTER						1,962	1,448	1,172	1,962	1,528	19,924	25,554	8,516,910		6,680,567 90

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment			Soit pour :							NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs ou de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des Grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs et d'infanterie de ligne.	Les deux comp. sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	L'école d'enfants de troupe.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
REPORT.	1,962	1,448	1,172	1,962	1,448	19,924	0	0	0	23,554	8,516,910	0	0	6,680,567 90
19 dépôts de régiment :														
<i>Petits états-majors.</i>														
Sergents gardes-magasin. { Grenadiers	1	1	1	1	1	17	0	0	0	1	565	1 86	678 90	
Les autres						17	0	0	0	18	6,570	1 85	12,025 10	
Armuriers sergents-majors	1	1	1	1	1	17	0	0	0	10	3,650	2 34	8,541 00	
— sergents						17	0	0	0	9	3,285	1 85	6,011 55	
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	2	2	2	2	34	0	0	0	58	13,870	0 82	11,575 40	
19 compagnies de dépôt :														
<i>1 compagnie de grenadiers.</i>														
Sergents-majors	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	565	2 57	865 05	
Premiers sergents	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	365	2 01	735 65	
Sergents-fourriers	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	365	1 86	678 90	
Sergents	0	5	0	0	5	0	0	0	0	5	1,095	1 86	2,056 70	
Caporaux	0	8	0	0	8	0	0	0	0	8	2,920	0 85	2,482 00	
Clairons	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	730	0 70	511 00	
<i>18 compagnies de carabiniers, de chasseurs et de ligne.</i>														
Sergents-majors	1	0	1	1	0	17	0	0	0	18	6,570	2 54	15,573 80	
Premiers sergents	1	0	1	1	0	17	0	0	0	18	6,570	1 98	13,008 60	
Sergents-fourriers	1	0	1	1	0	17	0	0	0	18	6,570	1 85	12,025 10	
Sergents	5	0	5	5	0	51	0	0	0	54	19,710	1 85	56,069 50	
Caporaux	8	0	8	8	0	136	0	0	0	144	52,560	0 82	43,099 20	
Clairons	2	0	2	2	0	54	0	0	0	56	13,140	0 67	8,803 80	
Compagnies spéciales.														
<i>2 compagnies sédentaires.</i>														
Sergents-majors	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	730	2 54	1,708 20	
Sergents-fourriers	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	730	1 85	1,335 90	
Premiers sergents	0	0	0	0	0	0	16	0	0	16	5,840	1 98	11,565 20	
Sergents	0	0	0	0	0	0	50	0	0	50	18,250	1 85	33,397 50	
Caporaux	0	0	0	0	0	0	52	0	0	52	11,680	0 82	9,577 60	
Clairons	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4	1,460	0 67	978 20	
Soldats	0	0	0	0	0	0	120	0	0	120	45,800	0 58	25,404 00	
<i>Corps de discipline et de correction.</i>														
Adjudant sous-officier	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	565	3 25	1,186 25	
Sergent-clairon	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	365	2 15	784 75	
Caporaux-clairons	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	730	1 00	730 00	
Sergent-armurier	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	365	1 85	667 95	
Maîtres tailleur et cordonnier	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	730	0 82	598 60	
Sergents-majors	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6	2,190	2 57	5,190 30	
Premiers sergents	0	0	0	0	0	0	0	12	0	12	4,380	2 01	8,803 80	
Sergents-fourriers	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6	2,190	1 86	4,075 40	
Sergents	0	0	0	0	0	0	0	42	0	42	15,350	1 86	28,515 80	
Caporaux	0	0	0	0	0	0	0	96	0	96	35,040	0 85	29,784 00	
Clairons	0	0	0	0	0	0	0	12	0	12	4,580	0 70	5,066 00	
Correctionnaires { employés aux travaux	0	0	0	0	0	0	0	400	0	400	146,000	0 50	73,000 00	
{ non employés aux travaux	0	0	0	0	0	0	0	800	250	800	292,000	0 45	125,560 00	
<i>École d'enfants de troupe.</i>														
Enfants de troupe	0	0	0	0	0	0	0	0	250	250	91,250	0 51	46,557 50	
TOTAUX	1,982	1,468	1,192	1,982	1,468	20,264	226	1,581	250	23,571	9,553,415	TOTAL. . . fr.		7,267,541 90

Supplément de solde :

Corps de discipline et de correction.	{ 68 sous-officiers	24,820 journées, à 40 c.	9,928 00	
	{ 98 caporaux	35,770 — à 20 c.	7,154 00	17,301 00
	{ 12 clairons	4,580 — à 05 c.	219 00	

TOTAL. fr. 7,284,642 90

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 12,675,577 .		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux × 565 = 92,710 journées d'indem. représentative, à fr. 1 50 c. 120,525 .		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 .		
		Logement et nourriture.		
			13,508,000 .	
12 (suite).	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		————— 44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 .		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 .		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 .		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 .		
		1 école d'enfants de troupe. 800 .		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 .		
		————— 285,000 .		
		A REPORTER. fr. 13,508,000 .		

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,308,000	»	15,308,000	»	»	
15,308,000	»	15,308,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	13,508,000	•
		EFFECTIF.		
		HOMMES. CHEVAUX.		
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>		
		Traitement, solde et accessoires.		
		560 640 Officiers de tous grades fr. 1,425,735 50		
		5,680 4,840 Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,003,003 20		
		6,040 5,480		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire . fr. 18,000 •		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500 •		
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverlo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000 •		
13	a.	Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, à 50 francs 75,000 •		
		<u>3,556,238 70</u>		
		Charge temporaire :		
		Traitement de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :		
		Six capitaines commandants à 5,100 francs 30,600 •		
		A DÉDUIRE ½ p. ‰ 155 •		
		<u>30,447 •</u>		
		TOTAL. fr. 3,586,685 70		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 93,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. fr. 78,572 •		
		Pour vacances et petites permissions 44,560 70		
		<u>123,132 70</u>		
		<u>3,463,553 •</u>		
		A REPORTER. fr. 3,443,753 •	13,308,000	•

CAVALERIE. — Cette arme se compose : 1° de deux régiments de chasseurs, }
2° de quatre régiments de lanciers, } chacun de cinq escadrons actifs.
3° de deux régiments de guides, }

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTALS.			Traitement annuel.	MONTANT		
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 — de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux			GRADE.	par CATÉGORIE.	
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.				
États-majors de régiment.													
Colonels	1	5	1	5	1	5	8	18	6	9,500 "	76,000 "		
Lieutenants-colonels	1	2	1	2	1	2	8	12	4	7,100 "	56,800 "		
Majors	2	4	2	4	2	4	16	24	8	6,500 "	100,800 "		
Capitaines adjudants-majors en 1 ^{re}	1	2	1	2	1	2	8	12	4	5,100 "	40,800 "		
Lieutenants adjudants-majors	1	2	1	2	1	2	8	12	4	5,250 "	26,000 "		
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	1	2	1	2	1	2	8	12	4	5,100 "	24,800 "		
Capitaines quartiers-maîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	1	"	1	"	1	"	8	"	"	5,800 "	50,400 "		
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	1	"	1	"	1	"	8	"	"	2,462 50	19,700 "		
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	1	"	1	"	1	"	8	"	"	5,450 "	27,600 "		
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	2	6	2	6,500 "	12,600 "		
Id. de 2 ^e classe	"	"	"	"	"	"	6	2	"	5,100 "	50,600 "		
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	8	6	2	4,200 "	35,600 "		
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	8	6	2	4,600 "	56,800 "		
Id. de 2 ^e —	1	1	1	1	1	1	8	6	2	5,250 "	26,000 "		
Id. de 5 ^e —	1	1	1	1	1	1	8	6	2	2,800 "	22,400 "		
Escadrons actifs.													
Capitaines commandants	1	2	5	10	5	10	40	60	20	5,100 "	204,000 "	564,900 "	
Id. en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	2	5	10	5	10	40	60	20	4,200 "	168,000 "		
Lieutenants	2	4	10	20	10	20	80	120	40	5,250 "	260,000 "		
Sous-lieutenants	2	4	10	20	10	20	80	120	40	2,950 "	256,000 "		
	6	12	45	80	45	80	360	480	160			868,000 "	
							(¹)	640				1,432,900 "	
											TOTAL		1,432,900 "
											A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments		7,164 50
											RESTE fr.		1,425,735 50

(¹) Officiers de l'arme 296 }
Comptables 24 } 360
Médecins 16 } 40
Vétérinaires 24 }

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTALS.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE de JOURNALLÈRE.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 — de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux				GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.				
Petits états-majors de régiment.													
Adjudants sous-officiers	2	2	2	2	2	2	12	12	4	4,580	5 25	14,935 "	
Maréchaux des logis chefs secrétaires	1	1	1	1	1	1	6	6	2	1,460	5 25	4,745 "	
Id. des logis gardes-magasins	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2,190	2 86	6,265 40	
Trompettes-majors	1	1	1	1	1	1	6	6	2	750	2 88	2,102 40	
Id. brigadiers	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2,190	2 21	4,859 90	
Maréchaux des logis armuriers	1	1	1	1	1	1	6	6	2	750	2 25	1,627 90	
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers	5	5	5	5	5	5	30	30	10	2,190	2 44	5,545 60	
Escadrons actifs.													
Maréchaux des logis chefs	1	1	5	5	5	5	50	50	10	750	2 46	1,795 80	
Premiers maréchaux des logis	1	1	5	5	5	5	50	50	10	2,190	1 70	3,725 "	
Maréchaux des logis fourriers	1	1	5	5	5	5	50	50	10	750	1 72	1,255 60	
Id. des logis	7	7	35	35	35	35	350	350	70	2,190	2 21	4,859 90	
Brigadiers	12	12	60	60	60	60	600	600	120	750	2 25	1,627 90	
Trompettes	5	5	15	15	15	15	150	150	30	5,570	80	5,256 "	
Maréchaux ferrants	2	2	10	10	10	10	20	20	4	2,190	82	1,795 80	
Cavaliers de 1 ^{re} classe	24	24	120	120	120	120	720	720	240				
Id. de 2 ^e —	60	60	345	345	345	345	2,070	2,070	240				
Id. non montés	20	"	100	"	100	"	600	"	20				
	140	120	710	605	710	605	5,680	5,650	1,210	2,075,200			
											TOTAL		2,005,005 20
											4,840		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	
15,308,000	»	15,308,000	»	»	
15,308,000	»	15,308,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 3,443,755 *	13,308,000 *	•
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 *		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 *		
			5,888,900 *	30,447 *
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées.		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 52,400		
		42,400 journées, à fr. 1 25 c' fr. 55,000 *		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 57,600 *		
		TOTAL. fr. 3,719,347 *		
		A REPORTER. fr. 10,996,900 *		30,447 *

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,508,000	•	13,508,000	»	»	
5,710,347	»	5,729,721 50	»	10,374 50	
17,027,347	»	17,037,721 50	»	10,374 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
				REPORT. fr.	10,996,900 »	30,447 »
			<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
			Traitement, solde et accessoires.			
			ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
			<i>Officiers.</i>			
		5	Colonels, à	9,500 . . . fr.	47,500 »	
		5	Lieutenants-colonels, à	7,100	35,500 »	
		5	Majors, à	6,500	31,500 »	
		7	Capitaines commandants, à	4,600	32,200 »	
		11	— en second de 2 ^e classe, à	5,500	58,500 »	
		5	Majors commandants du matériel, à	5,500	27,500 »	
		1	Garde d'artillerie principal, à	4,600	4,600 »	
		8	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	5,700	29,600 »	
		8	— de 2 ^e —, à	2,700	22,000 »	
		8	— de 5 ^e —, à	2,100	16,800 »	
		63			285,700 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments		1,428 50	
			RESTE fr.	234,271 50		
			<i>Sous-officiers et employés.</i>			
		30	Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,500 . . . fr.	45,000 »	
		50	— de 2 ^e —, à	1,500	39,000 »	
		5	Maîtres artificiers, à	1,500	7,500 »	
		1	Contrôleur principal, à	3,150	3,150 »	
		5	— de 1 ^{re} classe, à	2,075	8,025 »	
		3	— de 2 ^e —, à	2,200	6,600 »	
		4	Réviseurs, à	1,875	7,500 »	
		76			116,775 »	
			<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
		502	Officiers de tous grades		1,937,024 19	
		7,860	Sous-officiers, brigadiers et soldats		2,695,820 45	
		8,562				
			Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire		35,000 »	
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers		1,500 »	
			— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres		8,000 »	
			Première mise de petit équipement à allouer à 2,058 miliciens et 200 volontaires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. 32,200 » 1,814 — à pied, à 36 58,104 »		90,504 »	
					5,167,595 14	
			A DÉDUIRE :			
			Pour 123,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes		90,447 »	
			Pour vacances et petites permissions		85,049 34	
					175,496 34	
					4,994,098 80	
			A REPORTER. fr.	4,994,098 80	16,996,900 »	30,447 »

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

- 2° De 4 régiments de campagne formés, savoir : $\left\{ \begin{array}{l} \text{les 1}^{\text{er}} \text{ et } 3^{\text{e}} \text{ régim}^{\text{ts}} \text{ chacun de } 8 \text{ batteries montées et de } 2 \text{ batteries de réserve;} \\ \text{les } 2^{\text{e}} \text{ et } 4^{\text{e}} \text{ — — — } 2 \text{ — — à cheval, } 7 \text{ batteries montées et } 1 \text{ batt. de réserve;} \end{array} \right.$
- 3° De 5 — de siège formés chacun de 16 batteries de siège, 1 batterie de réserve et 1 batterie de dépôt;
- 4° De 4 compagnies spéciales : 1 de pontonniers, 1 d'ouvriers, 1 d'armuriers et 1 d'artificiers;
- 5° D'un bataillon du train formé d'un état-major $\left\{ \begin{array}{l} 4 \text{ compagnies pour les colonnes de munitions et les équipages des pontonniers et du génie;} \\ 2 \text{ — — — équipages de l'administration;} \\ \text{et de } 7 \text{ compagnies :} \\ 1 \text{ compagnie de dépôt.} \end{array} \right.$

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE ou COMPAGNIE.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.										Totaux.			Traitement annuel.	Montant.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	Les 1 ^{er} et 3 ^e Régiments de campagne.		2 ^e et 4 ^e Régiments de campagne.		5 ^e , 6 ^e et 7 ^e Régiments de siège.		Quatre COMPAGNIES SPÉCIALES.		LE TRAIN.		HOMMES.	CHEVAUX					
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		à ration forte.	à ration légère.				
États-majors des régiments.																			
Colonels	"	"	2	6	2	6	5	6	"	"	"	"	7	12	6	9,500	66,500	"	
Lieutenants-colonels	"	"	2	4	2	4	5	6	"	"	"	"	7	8	6	7,100	49,700	"	
Majors	"	"	8	16	6	12	15	15	"	"	"	"	29	28	15	6,500	182,700	"	
Capitaines commandants-adjudants-majors	"	"	2	4	2	4	5	5	"	"	"	"	7	8	5	5,100	55,700	"	
Lieutenants	"	"	2	4	2	4	5	5	"	"	"	"	7	8	5	5,250	22,750	"	
Capitaines commandants-instructeurs	"	"	2	4	2	4	"	"	"	"	"	"	4	8	"	5,100	20,400	"	
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	"	"	2	"	2	"	3	"	"	"	"	"	7	"	"	5,800	26,600	"	
Lieutenants ou sous-lieuten. officiers-payeurs	"	"	2	"	2	"	3	"	"	"	"	"	7	"	"	2,462	17,257	50	
Capitaines administ. d'habillem't de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	"	"	2	"	2	"	3	"	"	"	"	"	7	"	"	5,450	24,150	"	
Médecins de rég't de 1 ^{re} classe	"	"	2	2	2	2	5	"	"	"	"	"	5	2	"	6,500	12,600	"	
— de bat ^{on} de 1 ^{re} —	"	"	2	2	2	2	5	"	"	"	"	"	5	2	"	5,100	25,500	"	
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	7	4	"	4,200	29,400	"	
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	"	"	2	2	2	2	"	"	"	"	"	"	3	"	"	5,250	9,750	"	
— de 2 ^e —	"	"	2	2	2	2	"	"	"	"	"	"	4	4	"	4,600	18,400	"	
			2	2	2	2	"	"	"	"	"	"	4	4	"	5,250	15,000	"	
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																			
4 batteries à cheval.																			
Capitaines commandants	1	2	"	"	4	8	"	"	"	"	"	"	4	8	"	5,100	20,400	"	
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	"	"	4	4	"	"	"	"	"	"	4	4	"	4,200	16,800	"	
Lieutenants	3	6	"	"	12	24	"	"	"	"	"	"	12	24	"	5,100	57,200	"	
Sous-lieutenants			"	"			"	"	"	"	"	"			"			"	
	5	9																74,400	
30 batteries montées.																			
Capitaines commandants	1	2	16	52	14	28	"	"	"	"	"	50	60	"	5,100	155,000	"		
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	16	16	14	14	"	"	"	"	"	50	50	"	4,200	120,000	"		
Lieutenants	5	6	48	96	42	84	"	"	"	"	"	90	180	"	5,100	279,000	"		
Sous-lieutenants							"	"	"	"	"			"				558,000	
	5	9																	
6 batteries de réserve.																			
Capitaines commandants	1	1	4	4	2	2	"	"	"	"	"	6	6	"	5,100	50,600	"		
Lieutenants	1	1	4	4	2	2	"	"	"	"	"	6	6	"	4,200	19,500	"		
Sous-lieutenants	1	1	4	4	2	2	"	"	"	"	"	6	6	"	2,950	17,700	"		
	3	3																67,800	
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																			
48 batteries de siège.																			
Capitaines commandants	1	"	"	"	"	48	"	"	"	"	"	48	"	"	4,600	220,800	"		
Lieutenants	1	"	"	"	"	48	"	"	"	"	"	48	"	"	2,875	158,000	"		
Sous-lieutenants	1	"	"	"	"	48	"	"	"	"	"	48	"	"	2,475	118,800	"		
	3	"																477,600	
3 batteries de réserve.																			
Capitaines commandants	1	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	3	"	"	4,600	13,800	"		
Lieutenants	1	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	3	"	"	2,875	8,625	"		
Sous-lieutenants	1	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	3	"	"	2,475	7,425	"		
	3	"																29,850	
3 batteries de dépôt.																			
Capitaines commandants	1	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	3	"	"	4,600	15,800	"		
Lieutenants	1	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	3	"	"	2,875	8,625	"		
Sous-lieutenants	1	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	3	"	"	2,475	7,425	"		
	3	"																29,850	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																			
1 compagnie de pontonniers.																			
Capitaine commandant	1	1	"	"	"	"	"	"	1	1	"	1	"	1	4,600	4,600	"		
— en second	1	1	"	"	"	"	"	"	1	1	"	1	"	1	5,500	5,500	"		
Lieutenants	2	2	"	"	"	"	"	"	2	2	"	2	"	2	2,875	5,750	"		
Sous-lieutenants	2	2	"	"	"	"	"	"	2	2	"	2	"	2	2,475	4,950	"		
	6	6																18,800	
3 compagnies : ouvriers, armuriers et artificiers.																			
Capitaine commandant	1	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	3	"	"	4,600	13,800	"		
Lieutenants	1	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	3	"	"	2,875	8,625	"		
Sous-lieutenants	2	"	"	"	"	"	"	"	6	"	"	6	"	"	2,475	14,850	"		
	4	"																37,275	
BATAILLON DU TRAIN.																			
Major	1	2	"	"	"	"	"	"	"	1	2	1	2	"	6,500	6,500	"		
Lieutenant adjudant-major	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1	"	5,250	5,250	"		
Capitaine quartier-maitre de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	5,800	5,800	"		
— administ. d'habillem't de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	5,450	5,450	"		
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1	"	5,250	5,250	"		
Vétérinaire de 2 ^e classe	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1	"	5,250	5,250	"		
Capitaines commandants	1	2	"	"	"	"	"	"	"	4	8	4	8	"	5,100	20,400	"		
— en second	1	1	"	"	"	"	"	"	"	5	6	5	6	"	4,200	12,600	"		
Lieutenants	1	1	"	"	"	"	"	"	"	7	7	7	7	"	5,250	22,750	"		
Sous-lieutenants	1	1	"	"	"	"	"	"	"	7	7	7	7	"	2,950	20,650	"		
TOTAUX	9	9	124	202	126	210	207	53	18	6	27	55	a) 502	445	59			99,700	
Soit par régiment			62	101	65	105	69	11						484				1,947,662 50	
RESTE fr. 1,957,924 19																			

a) Officiers d'artillerie 429
— du train 23
Comptables 23 } 502
Médecins 18
Vétérinaires 9 } 27

A DÉDUIRE ½ p. % pour médicaments 9,758 31
RESTE fr. 1,957,924 19

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.						TOTALS.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	de chaque BATTERIE.			Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	Chevaux								
	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.		Chevaux		Hommes.	Chevaux					
	de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.						
Petits états-majors des régiments.																	
Adjudants sous-officiers	"	"	"	4	4	"	4	4	"	6	14	8	"	5,110	5 25	16,607 50	
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	5	"	"	750	2 86	2,087 80	
— — secrétaires	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	4	"	"	1,825	2 75	4,982 25	
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	5	"	"	1,460	2 86	4,175 60	
Trompettes-majors	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	1,095	2 50	2,737 50	
— brigadiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	4	"	2,555	1 98	5,058 90	
Maréchaux des logis armuriers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	2,555	2 58	6,080 90	
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers.	"	"	"	6	"	"	6	"	"	6	7	"	"	2,555	1 70	4,343 50	
Ouvriers selliers (soldats)	"	"	"	4	"	"	4	"	"	6	18	"	"	6,570	0 75	4,927 50	
											4	"	"	1,460	0 90	1,314 "	
											4	"	"	1,460	0 84	1,226 40	
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																	
4 batteries à cheval.																	
Adjudants de batterie	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 06	4,321 60	
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 86	4,175 60	
— — fourriers	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 21	5,226 60	
Maréchaux des logis	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	2 21	19,359 60	
Brigadiers	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	1 02	8,935 20	
— artificiers	5	5	"	"	"	"	12	12	"	"	12	12	"	4,580	0 90	3,942 "	
Trompettes	2	2	"	"	"	"	8	8	"	"	8	8	"	2,920	1 50	4,380 "	
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers.	4	"	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	5,840	0 90	5,256 "	
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	2,920	0 80	2,356 "	
Canonnières	14	42	40	"	"	"	56	168	160	"	56	168	160	20,410	0 85	17,574 "	
de 1 ^{re} classe																	
de 2 ^e classe																	
	70						280				280			102,200	0 80	81,700 "	
20 batteries montées.																	
Adjudants de batterie	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 06	32,412 "	
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 86	31,317 "	
— — fourriers	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 21	24,199 50	
Maréchaux des logis	6	6	"	96	96	"	84	84	"	"	180	180	"	65,700	2 21	145,197 "	
à cheval	2	2	"	32	32	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 02	22,538 "	
à pied	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	0 95	41,610 "	
Brigadiers	5	"	"	48	"	"	42	"	"	"	90	"	"	52,850	0 84	27,594 "	
— artificiers	3	"	"	32	"	"	28	"	"	"	60	"	"	21,900	1 50	32,850 "	
Trompettes	2	2	"	64	32	"	56	28	"	"	120	60	"	45,800	0 84	56,792 "	
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers.	4	"	"	16	"	"	14	"	"	"	50	"	"	10,950	0 75	8,212 50	
Maréchaux ferrants	1	"	"	16	"	"	14	"	"	"	50	"	"	65,700	0 75	49,275 "	
Canonnières	6	"	"	96	"	"	84	"	"	"	180	"	"	506,000	0 65	195,158 "	
de 1 ^{re} classe	28	"	"	448	"	"	392	"	"	"	840	"	"	65,700	0 85	55,845 "	
de 2 ^e classe	6	"	"	96	"	"	84	"	"	"	180	"	1,200	65,700	0 85	55,845 "	
Conducteurs	24	"	40	384	640	"	536	"	560	"	720	"		262,800	0 80	210,240 "	
	110	62	40														155,066 60
6 batteries de réserve.																	
Adjudants de batterie	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 96	6,482 40	
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 86	6,263 40	
— — fourriers	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 21	4,830 90	
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	12	12	"	"	56	56	"	13,140	2 21	20,039 40	
à cheval	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 02	4,467 60	
à pied	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	0 95	8,522 "	
Brigadiers	2	"	"	12	"	"	6	"	"	"	18	"	"	6,570	0 84	5,518 80	
— artificiers	3	"	"	8	"	"	4	"	"	"	12	"	"	4,580	1 50	6,570 "	
Trompettes	2	2	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	0 84	7,558 40	
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers.	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	2,190	0 75	1,642 50	
Maréchaux ferrants	1	"	"	4	"	"	2	"	"	"	6	"	"				
	80	15	40														80,504 40
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																	
48 batteries de siège.																	
Adjudants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	17,520	2 60	45,552 "	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	17,520	2 50	43,800 "	
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	17,520	1 98	34,689 60	
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	240	240	"	87,600	1 98	173,448 "	
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	"	105,120	0 95	99,804 "	
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	55,040	0 84	29,433 60	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	55,040	1 56	47,654 40	
Charrons, forgerons et charpentiers	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	"	52,560	0 84	44,150 40	
Canonnières	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	384	384	"	140,160	0 75	105,120 "	
de 1 ^{re} classe											2,112	2,112	"	770,880	0 65	485,654 40	
de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	"			"				
	73	"	"														1,100,366 40
3 batteries de réserve.																	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	1,095	2 50	2,737 50	
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	1,095	1 98	2,168 10	
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	6,570	1 98	13,008 60	
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	6,570	0 95	6,241 50	
Charrons, forgerons et charpentiers.	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9	9	"	3,285	0 84	2,759 40	
Élèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	2,190	0 65	1,379 70	
	19	"	"														28,294 80
3 batteries de dépôt.																	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	1,095	2 50	2,737 50	
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	1,095	1 98	2,168 10	
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	4,580	1 98	8,672 40	
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	4,580	0 95	4,161 "	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	2,190	1 56	2,978 40	
	12	"	"														20,717 40
TOTAUX A REPORTER				1,550	268	640	1,702	461	720	5,627	6,950	732	1,560	2,532,735			2,363,390 35

TROUPES (SUITE).

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.									TOTALS.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux		Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉ- GIMENTS de siège.	COMPAGNIES SPÉCIALES.			TOTALS.							
		de selle.	de trait.	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux			Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux						
REPORT				1,550	268	640	1,762	464	720	5,027				6,959	732	1,560	2,552,735			2,565,590 35	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																					
1 compagnie de pontonniers.																					
Maréchal des logis chef	1													1			565	2 74	1,000 10		
— — constructeur	1													1			565	2 74	1,000 10		
— — fourrier	1													1			565	2 19	799 35		
Maréchaux des logis	10													10			5,650	2 19	7,995 50		
Brigadiers	10													10			5,650	1 12	4,088 "		
Trompettes	2													2			730	1 36	992 80		
Maîtres-ouvriers	20													20			7,500	1 02	7,446 "		
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20													20			7,500	" 85	6,205 "		
— de 2 ^e —	72													72			26,280	" 75	19,710 "		
	157																			49,254 85	
1 compagnie d'ouvriers.																					
Adjudants de batterie	1													1			565	3 21	1,171 65		
Maréchal des logis chef	1													1			565	3 11	1,155 15		
— — fourrier	2													2			750	2 44	1,781 20		
Maréchaux des logis	14													14			5,110	2 44	12,468 40		
Brigadiers	12													12			4,580	1 05	4,599 "		
Trompettes	2													2			750	1 36	992 80		
Ouvriers { de 1 ^{re} classe	50													50			18,250	" 95	17,557 50		
{ de 2 ^e —	95													95			55,945	" 75	25,458 75		
	175																			64,944 45	
1 compagnie d'armuriers.																					
Maréchal des logis chef	1													1			565	2 50	912 50		
— — fourrier	1													1			565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8													8			2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10													10			5,650	" 95	5,467 50		
Trompettes	2													2			750	1 36	992 80		
Canonniers-armuriers { de 1 ^{re} classe	12													12			4,580	" 75	3,285 "		
{ de 2 ^e —	96													96			55,040	" 65	22,075 20		
	150																			37,257 30	
1 compagnie d'artilleurs.																					
Maréchal des logis chef	1													1			565	2 50	912 50		
— — fourrier	1													1			565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8													8			2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10													10			5,650	" 95	5,467 50		
Trompettes	2													2			750	1 36	992 80		
Canonniers-artilleurs { de 1 ^{re} classe	20													20			7,500	" 75	5,475 "		
{ de 2 ^e —	60													60			21,000	" 65	13,797 "		
	102																			31,149 10	
BATAILLON DU TRAIN.																					
Petit état-major.																					
Adjudant sous-officier	1													1			565	3 25	1,186 25		
Brigadier-trompette	1													1			565	1 70	620 50		
Maréchal des logis secrétaire	1													1			565	2 19	799 35		
— — garde-magasin	1													1			565	1 98	722 70		
Maîtres sellier, tailleur et bottier	5													5			1,095	" 75	821 25		
Compagnies.																					
Maréchaux des logis chefs	7													7			2,555	2 84	7,256 20		
— — fourriers	7	62												7	62		2,555	2 19	5,595 45		
Maréchaux des logis	58													58			15,870	2 19	50,575 30		
Brigadiers	58													58			15,870	1 02	14,147 40		
Trompettes	14													14			5,110	1 48	7,562 80		
Maréchaux ferrans	8													8			2,920	" 75	2,190 "		
Selliers, forgerons et charpentiers	12													12			4,580	" 84	5,079 20		
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	48		218											48		218	17,520	" 85	14,892 "		
{ de 2 ^e —	198													198		218	72,270	" 80	57,816 "		
	377	62	218																	147,064 40	
TOTAUX	1,550	268	640	1,762	464	720	5,027	921	62	218	7,860	794	1,578	2,868,900	TOTAL fr.	2,693,829 45					
Soit par régiment	775	154	320	881	252	560	1,209						2,372								

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,027,347	•	17,037,721 50	•	10,374 50	
17,027,347	•	17,037,721 50	•	10,374 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 4,994,008 80	16,996,900	50,447
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux × 565 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^t fr. 18,051		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes fr. 77,020 20		
		Moyens de transport.		
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 15,000	5,218,000	
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000		
		— — à Brasschaet (id.). 22,800		
		20,800 journées, à fr. 1 95 c ^t . . . fr. 37,250		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction ⁽¹⁾.		
	f.	Inspecteur général. fr. 2,500		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400		
		Inspecteur des armes de guerre. 500		
		Directeur de la fonderie de canons 500		
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000		
		Bataillon du train et compagnies spéciales. 6,800	75,700	
		A REPORTER. fr. 22,214,000	22,214,000	50,447

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,027,347	x	17,037,721 50	»	10,374 50	
5,218,000	n	5,221,500 n	•	3,500 n	
22,245,347	n	22,259,221 50	•	13,874 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	22,214,000 »	30,447 »
		<i>Traitement et solde du génie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
		<i>Officers.</i>		
		Colonels, à 9,500 . . . fr. 98,500 »		
		Lieutenants-colonels, à 7,100 42,600 »		
		Majors, à 6,500 57,800 »		
		Capitaines en 1 ^{re} , à 4,600 78,200 »		
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à 5,700 40,700 »		
		Lieutenants, à 2,875 51,625 »		
			259,425 »	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments 1,297 12		
		RESTE. 258,127 88		
		<i>Gardes.</i>		
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . . fr. 22,400 »		
		— de 2 ^e —, à 2,800. 19,600 »		
		— de 1 ^{re} classe, à 2,525 30,500 »	119,100 »	
		— de 2 ^e —, à 2,100. 25,200 »		
		— de 3 ^e —, à 1,800. 21,600 »		
		<i>Commis.</i>		
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,400 . fr. 19,200 »		
		— de 2 ^e —, à 2,100. 8,400 »		
		— de 1 ^{re} classe, à 1,800. 7,200 »	51,000 »	
		— de 2 ^e —, à 1,500. 9,000 »		
		— de 3 ^e —, à 1,200. 7,200 »		
		<i>Employés</i>		
		Éclusiers, à 1,525. 6,625 »		
		Portiers. 400. 5,200 »		
		Agents de casernement, à 240. 9,560 »	24,585 »	
		—, à 150. 5,400 »		
		TOTAL. 452,812 88		
		<i>Régiment.</i>		
		Officiers de tous grades. 518,561 69		
		Sous-officiers et soldats. 446,955 20		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire 2,000 »		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 800 »		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 2,000 »		
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 36 francs. 18,920 »		
			1,240,029 77	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 22,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes. 14,718 »		
		Pour vacances et petites permissions 13,243 27		
			27,961 27	
		RESTE. 1,212,068 50		
		A REPORTER. fr. 1,212,068 50	22,214,000 »	30,447 »

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1^o D'un état-major particulier;

2^o D'un régiment formé de 5 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

1 compagnie de télégraphistes de campagne;

3^o De 5 compagnies spéciales, }
 savoir : } 1 — — — de place et d'artificiers;
 } 1 — — — de pontonniers de place;
 } 1 — — — de chemin de fer;
 } 1 — — — d'ouvriers;

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										TRAITEMENT annuel.	MONTANT		
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		12 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	3 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	DÉPÔT.		TOTALS.		par GRADE.	par CATÉGORIE.	
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.	Hommes.				Chevaux.
<i>État-major du régiment.</i>														
Colonel	1	10	»	»	»	»	»	»	»	1	10	9,500	»	9,500
Lieutenant-colonel	1	10	»	»	»	»	»	»	»	1	10	7,100	»	7,100
Majors	3	6	»	»	»	»	»	»	»	4	7	6,300	»	6,300
Capitaine en 1 ^{er} adjutant-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	5,100	»	5,100
Lieutenants adjutants-majors	3	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	2,875	»	2,875
Lieutenant ou sous-lieutenant officier d'armement.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800	»	3,800
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2,462 50	»	2,462 50
Capit. administrat ^r d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,450	»	3,450
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	6,300	»	6,300
— de bataillon de 1 ^{re}	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200
— — — 2 ^e	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,250	»	3,250
<i>Compagnies.</i>														
Capitaines en 1 ^{er}	»	»	12	12	1	1	1	1	»	18	»	4,600	»	82,800
— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	»	»	18	18	1	1	1	1	»	16	»	3,700	»	59,200
Lieutenants	»	»	18	18	1	1	1	1	1	18	»	2,875	»	81,750
Sous-lieutenants	»	»	18	18	1	1	1	1	1	18	»	2,475	»	44,550
	12	11	48	8	4	4	3	8	1	a) 87	12			238,500
											TOTAL		320,162 50	
											A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.		1,600 81	
											Reste	fr.	318,561 69	

a) Officiers de l'arme. 81
 Comptables 3 }
 Médecins 3 } 87

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.								NOMBRE de jours.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	Petit ÉTAT-MAJOR.	12 COMPAGNIES de sapeurs mineurs.	3 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.	TOTALS.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
<i>Petit état-major.</i>												
Adjutants sous-officiers	5	»	»	»	»	»	»	5	1,095	5 25	3,588 75	
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	»	1	365	2 50	912 50	
Sergent garde-magasin	»	»	»	»	»	»	»	1	365	2 15	784 75	
Sergent-clairon	1	»	»	»	»	»	»	1	365	2 44	890 60	
Caporaux-clairons	3	»	»	»	»	»	»	3	1,095	1 15	1,259 25	
Sergent armurier	»	»	»	»	»	»	»	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	»	»	»	»	»	»	2	2	750	» 95	693 50	
<i>Compagnies.</i>												
Sergents-majors	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 50	16,425	
Premiers sergents	»	12	2	1	1	1	1	18	6,370	2 30	15,111	
Sergents fourriers	»	12	2	1	1	1	1	18	6,370	2 15	14,125 50	
Sergents	»	60	10	3	3	3	3	88	52,120	2 15	69,058	
Caporaux	»	190	16	8	8	8	8	168	61,320	» 95	68,254	
Clairons	»	36	4	2	2	2	2	48	17,520	» 85	14,892	
Soldats de 1 ^{re} classe	»	252	42	21	21	21	»	357	130,305	» 76	97,728 75	
— de 2 ^e classe	»	108	78	39	39	39	»	665	241,095	» 63	182,456 85	
	8	972	156	78	78	78	20	1390	507,350		438,051 10	
											TOTAL	446,955 20

(354)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,245,547	22,259,221 50	»	15,874 50	
22,245,547	22,259,221 50	»	15,874 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 1,212,068 50	22,214,900 »	30,447 »
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 37 chevaux X 365 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c'. fr. 17,356 50		
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche. 2,000 »		
			1,209,500 »	
		Logement et nourriture.		
d.		Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,500		
		—— 3,100 journées, à fr. 1 25 c'. 5,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
e.		Inspecteur général. 2,500 »		
		2 directeurs dans les divisions territoriales 5,000 »		
		Commandants du génie dans les places 10,000 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales 9,500 »		
		—— 34,000 »		
		A REPORTER. fr.	23,484,400 »	30,447 »
		(1) École régimentaire et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,245,347	•	22,259,221 50	•	13,874 50	
1,269,500	•	1,269,500	•	"	
23,514,847	•	23,528,721 50	"	13,874 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	25,484,400 "	50,447 "
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr.	170,214 50	
	00	Commis aux écritures	84,000 "	
	760	Sous-officiers et soldats	562,970 60	
a.	894			
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	10,000 "	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 "	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500 "	
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	5,450 "	
			644,535 10	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 2,560 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c'	2,550 "	
		Pour vacances et petites permissions	4,505 10	
			7,055 10	
		RESTE. fr.	637,500 "	
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs	36,900 "	
c.		Frais d'administration	5,000 "	680,500 "
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	600 "	"
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c'	500 "	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,164,900 "	50,447 "

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés	TOTAL.	Officiers	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie	"	"	"	1,852	25,571	27,423
" 13. — Cavalerie	"	"	"	500	5,080	6,040
" 14. — Artillerie	65	76	139	502	7,860	8,362
" 15. — Génie	54	106	220	87	1,500	1,477
" 16. — Bataillon d'administration	"	"	"	74	820	894
	117	242	559	2,875	41,521	44,106

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° D'un état-major (Administration centrale) ;

2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, savoir. } 1^{re} section : Hôpitaux.
2^e — — Boulangeries.
3^e — — Boucheries.
4^e — — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100	»
Officiers d'administrat ^{on}	de 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	4	17	3,000	51,000
	de 2 ^e id.	1	5	5	5	4	18	2,500	45,000
	de 3 ^e id.	»	5	5	5	5	19	2,200	41,800
	de 4 ^e id.	»	5	6	5	5	19	1,800	34,200
Totaux.	5	21	21	11	18	74			177,100 »
A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.									885 50
Reste. fr.									176,214 50
<i>Commis.</i>									
Commis aux écritures.	de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	6	50	1,450	45,500
	de 2 ^e id.	10	9	»	6	5	50	1,350	40,500
Totaux.	19	18	1	11	11	60			84,000 »

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} classe.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 95	7,829 25	
Id. 2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50	
Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 95	12,099 75	
Id. 2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50	
Portiers de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25	
Cuisiniers 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25	
Tisanners. 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25	
Infirmiers 1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	32,521 50	
Id. 2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	29,565 50	
Boulangeries.										
Sergents surveillants.	»	»	20	»	»	20	7,500	2 21	16,135 »	
Brigadiers	»	»	22	»	»	22	10,220	1 60	16,352 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520 »	
Id. de 2 ^e id.	»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,190 »	
Boucheries.										
Sergents surveillants.	»	»	»	12	»	12	4,380	2 21	9,679 80	
Brigadiers	»	»	»	12	»	12	4,380	1 60	7,008 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »	
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272 »	
Fourrages.										
Sergents surveillants.	»	»	»	»	20	20	7,500	2 21	16,135 »	
Brigadiers	»	»	»	»	22	22	8,030	1 60	12,848 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	21,900	1 20	26,280 »	
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	120	120	45,800	1 10	48,180 »	
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	2	750	» 82	» 898 60	
Totaux. fr.	4	270	168	96	222	760	178,120		362,070 60	

358²)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,514,847	*	25,528,721 50	"	13,874 50	
680,500	"	680,500	"	"	
24,195,347	"	24,209,221 50	"	13,874 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		A CADEMIIE MILITAIRE.		
		École militaire.		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		État-major et employés du service intérieur.		
		1 commandant. fr. 5,000 *		
		1 commandant en second 1,000 "		
		2 examinateurs permanents. 6,000 "		
		1 instructeur 800 "		
		2 instructeurs adjoints 1,000 "		
		4 inspecteurs des études 6,000 "		
		1 secrétaire. 2,400 "		
		1 dessinateur 3,000 "		
		1 aumônier. 2,500 "		
		1 médecin 800 "		
		1 mécanicien 2,200 "		
	a.	1 préparateur de chimie 2,200 "		
		1 vauemestre conservateur des bâtiments 500 "		
		1 garde conservateur du matériel 560 "		
		1 conservateur des modèles 360 "		
		1 infirmier 600 "		
		1 portier 1,425 "		
		7 hommes de peine 4,200 "		
		5 clairons 547 50		
		1 surveillant à l'école d'équitation. 400 "		
		2 brigadiers et 32 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,535 "		
		40,825 50		
		Corps enseignant.		
		8 professeurs militaires. 9,000 *		
		10 — civils 42,500 "		
17	b.	11 répétiteurs militaires 9,000 "		
		3 — civils 2,125 "		
		3 maîtres militaires 2,800 "		
		5 — civils 8,500 "		
		75,925 "		
		Solde des élèves.		
	c.	Solde des élèves de l'École militaire. 133,200 50	268,600 "	
		<i>École de guerre.</i>		
		État-major et corps enseignant.		
		1 commandant. 1,500 *		
		1 commandant en second 1,000 "		
		2 professeurs civils 5,250 "		
		3 maîtres civils. 5,050 "		
		9 professeurs militaires 8,650 "		
		2 maîtres militaires 500 "		
		1 secrétaire 600 "		
		20,550 "		
		A REPORTER. fr. 268,600 *		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1877.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
268,600 »	245,600 »	25,000 »	»	
268,600 »	245,600 »	25,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	268,600 •	•
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 •	
		Chauffage et éclairage	14,000 •	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 •	
		Indemnité aux travailleurs	755 •	
		Ménage des domestiques : 11 hommes, à 50 centimes par jour.	2,007 50	
a.		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 •	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 •	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	9,030 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments du cabinet de physique.	1,500 •	
		<u>34,900 •</u>		
18		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 •	42,800 •
		Chauffage et éclairage	2,600 •	
		Indemnité aux travailleurs	450 •	
b.		Ménage des domestiques: 5 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 •	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,900 •</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	311,400 •	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
268,600 »	243,600 »		25,000 »	•	
42,800 »	58,300 »		4,500 »	•	
311,400 »	281,900 »		29,500 »	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE VI.					
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.					
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>					
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,675 »	66,375 »	.	
	b.	— — de la fonderie de canons 23,875 »			
	c.	— — de l'arsenal de construction 20,025 »			
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 »			
	e.	— — de l'école de tir 5,400 »			
<i>Matériel de l'artillerie.</i>					
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'Etat 261,835 20			
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 79,568 89			
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »			
Manufacture d'armes.					
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.					
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>			
		Achat de matériaux fr. 85,886 25			
		Salaire des ouvriers 238,800 »			
		Menues dépenses 2,000 »			
		524,686 23			
		A DEDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »			
		504,686 23			
	Fonderie de canons.				
	Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
		e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 62,841 79			
		Salaire des ouvriers 28,648 »			
		Menues dépenses 1,850			
		93,339 79			
A REPORTER. fr. 810,428 11			66,375 »	.	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1877.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 »	66,375 »			
66,375 »	66,375 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 810,428 11	66,375 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 60,451 80		
		Salaires des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,016,180 »	»
		————— 160,351 89		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,082,555 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 »		66,375 »	•	•	
1,016,180 »		1,016,180 »	•	•	
1,082,555 »		1,082,555 »	•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 293,035 •		
		Ouvrages de fortification 41,854 •		
		Ouvrages mixtes 17,545 •		
		————— 352,452 •		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 606,125 •		
		Ouvrages de fortification 187,565 •		
21		Ouvrages mixtes 59,560 •		
		————— 855,048 •	1,460,000 •	
	c.	Frais de surveillance générale 42,000 •		
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux commandant les circonscriptions militaires; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 •		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 •		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 40,000 •		
	g.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 12,500 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	1,460,000 •	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DÉSIGNATION DES PLACES.</th> <th colspan="6">DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A. Entretien ordinaire.</th> <th colspan="3">B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtimts militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> <th>Bâtimts militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Alost</td><td>2,600</td><td>»</td><td>»</td><td>1,900</td><td>»</td><td>»</td><td>4,500</td></tr> <tr><td>Anvers (ville)</td><td>31,400</td><td>»</td><td>»</td><td>35,000</td><td>»</td><td>»</td><td>64,400</td></tr> <tr><td>Anvers (Tête de Fland.)</td><td>1,350</td><td>800</td><td>100</td><td>540</td><td>3,218</td><td>»</td><td>6,008</td></tr> <tr><td>Anvers (fortin de Ber- chem).</td><td>685</td><td>»</td><td>»</td><td>1,225</td><td>»</td><td>»</td><td>1,910</td></tr> <tr><td>Anvers (enceinte)</td><td>20,000</td><td>12,000</td><td>900</td><td>41,000</td><td>150,000</td><td>»</td><td>203,900</td></tr> <tr><td>Anvers (camp retran- ché)</td><td>10,500</td><td>7,000</td><td>500</td><td>172,800</td><td>25,000</td><td>17,800</td><td>233,600</td></tr> <tr><td>Anvers (camp retran- ché de la rive gauche).</td><td>200</td><td>50</td><td>250</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>500</td></tr> <tr><td>Anvers (Bas-Escaut)</td><td>3,600</td><td>3,900</td><td>7,000</td><td>9,000</td><td>6,000</td><td>20,000</td><td>49,500</td></tr> <tr><td>Arlon</td><td>1,170</td><td>»</td><td>178</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1,348</td></tr> <tr><td>Ath</td><td>1,500</td><td>»</td><td>»</td><td>2,060</td><td>»</td><td>»</td><td>3,560</td></tr> <tr><td>Audenarde</td><td>4,200</td><td>»</td><td>»</td><td>4,500</td><td>»</td><td>»</td><td>8,500</td></tr> <tr><td>Beverloo</td><td>23,735</td><td>»</td><td>1,673</td><td>89,144</td><td>»</td><td>1,000</td><td>115,552</td></tr> <tr><td>Bouillon</td><td>937</td><td>»</td><td>177</td><td>4,738</td><td>»</td><td>»</td><td>2,852</td></tr> <tr><td>Brasschaet</td><td>3,800</td><td>»</td><td>405</td><td>16,400</td><td>»</td><td>»</td><td>20,605</td></tr> <tr><td>Bruges</td><td>7,675</td><td>»</td><td>25</td><td>8,200</td><td>»</td><td>»</td><td>12,900</td></tr> <tr><td>Bruxelles</td><td>29,082</td><td>»</td><td>»</td><td>27,456</td><td>»</td><td>»</td><td>56,538</td></tr> <tr><td>Charleroi</td><td>2,000</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>2,000</td></tr> <tr><td>Courtrai</td><td>750</td><td>»</td><td>»</td><td>3,730</td><td>»</td><td>»</td><td>4,480</td></tr> <tr><td>Diest (ville)</td><td>2,002</td><td>3,021</td><td>193</td><td>3,685</td><td>2,935</td><td>»</td><td>13,736</td></tr> <tr><td>— (citadelle)</td><td>1,500</td><td>460</td><td>358</td><td>1,375</td><td>830</td><td>»</td><td>4,303</td></tr> <tr><td>Gand</td><td>20,000</td><td>»</td><td>150</td><td>22,000</td><td>»</td><td>»</td><td>42,150</td></tr> <tr><td>Hasselt</td><td>4,860</td><td>»</td><td>270</td><td>3,435</td><td>»</td><td>»</td><td>8,565</td></tr> <tr><td>Huy</td><td>1,317</td><td>»</td><td>197</td><td>283</td><td>»</td><td>»</td><td>1,797</td></tr> <tr><td>Liege (ville)</td><td>18,060</td><td>»</td><td>1,120</td><td>20,478</td><td>»</td><td>»</td><td>36,358</td></tr> <tr><td>— (citadelle)</td><td>2,838</td><td>2,310</td><td>1,071</td><td>13,238</td><td>»</td><td>»</td><td>19,477</td></tr> <tr><td>— (Chartreuse)</td><td>2,162</td><td>2,053</td><td>740</td><td>1,005</td><td>»</td><td>»</td><td>5,960</td></tr> <tr><td>Lievre</td><td>4,206</td><td>65</td><td>30</td><td>4,137</td><td>»</td><td>»</td><td>8,458</td></tr> <tr><td>Louvain</td><td>7,345</td><td>»</td><td>»</td><td>16,746</td><td>»</td><td>»</td><td>24,091</td></tr> <tr><td>Malines</td><td>11,600</td><td>»</td><td>»</td><td>12,150</td><td>»</td><td>»</td><td>23,750</td></tr> <tr><td>Mariembourg</td><td>700</td><td>»</td><td>»</td><td>1,895</td><td>»</td><td>»</td><td>2,595</td></tr> <tr><td>Menin</td><td>1,410</td><td>»</td><td>»</td><td>9,100</td><td>»</td><td>»</td><td>10,510</td></tr> <tr><td>Mons</td><td>4,088</td><td>»</td><td>»</td><td>3,906</td><td>»</td><td>»</td><td>7,974</td></tr> <tr><td>Namur (ville)</td><td>14,740</td><td>»</td><td>700</td><td>2,052</td><td>»</td><td>»</td><td>17,492</td></tr> <tr><td>— (citadelle)</td><td>6,000</td><td>4,865</td><td>215</td><td>910</td><td>14,380</td><td>»</td><td>26,370</td></tr> <tr><td>Ostende</td><td>4,820</td><td>»</td><td>100</td><td>9,000</td><td>»</td><td>»</td><td>13,920</td></tr> <tr><td>Philippeville</td><td>1,400</td><td>»</td><td>100</td><td>5,642</td><td>»</td><td>»</td><td>7,142</td></tr> <tr><td>Saint-Bernard</td><td>2,900</td><td>»</td><td>40</td><td>18,138</td><td>»</td><td>»</td><td>17,978</td></tr> <tr><td>Saint-Nicolas</td><td>900</td><td>»</td><td>»</td><td>250</td><td>»</td><td>»</td><td>1,150</td></tr> <tr><td>Saint-Trond</td><td>558</td><td>»</td><td>193</td><td>232</td><td>»</td><td>»</td><td>985</td></tr> <tr><td>Termonde</td><td>4,700</td><td>3,350</td><td>250</td><td>18,600</td><td>5,000</td><td>760</td><td>29,640</td></tr> <tr><td>Tirlemont</td><td>3,850</td><td>»</td><td>»</td><td>9,284</td><td>»</td><td>»</td><td>13,134</td></tr> <tr><td>Tournai</td><td>11,888</td><td>»</td><td>488</td><td>8,006</td><td>»</td><td>»</td><td>20,382</td></tr> <tr><td>Vilvorde</td><td>8,395</td><td>»</td><td>210</td><td>5,035</td><td>»</td><td>»</td><td>13,640</td></tr> <tr><td>Ypres</td><td>9,000</td><td>»</td><td>»</td><td>12,400</td><td>»</td><td>»</td><td>21,400</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>293,083</td><td>41,884</td><td>17,345</td><td>606,125</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>187,363</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>39,860</td><td>39,860</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1,185,500</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>382,482</td><td></td><td>835,048</td></tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.			Bâtimts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Alost	2,600	»	»	1,900	»	»	4,500	Anvers (ville)	31,400	»	»	35,000	»	»	64,400	Anvers (Tête de Fland.)	1,350	800	100	540	3,218	»	6,008	Anvers (fortin de Ber- chem).	685	»	»	1,225	»	»	1,910	Anvers (enceinte)	20,000	12,000	900	41,000	150,000	»	203,900	Anvers (camp retran- ché)	10,500	7,000	500	172,800	25,000	17,800	233,600	Anvers (camp retran- ché de la rive gauche).	200	50	250	»	»	»	500	Anvers (Bas-Escaut)	3,600	3,900	7,000	9,000	6,000	20,000	49,500	Arlon	1,170	»	178	»	»	»	1,348	Ath	1,500	»	»	2,060	»	»	3,560	Audenarde	4,200	»	»	4,500	»	»	8,500	Beverloo	23,735	»	1,673	89,144	»	1,000	115,552	Bouillon	937	»	177	4,738	»	»	2,852	Brasschaet	3,800	»	405	16,400	»	»	20,605	Bruges	7,675	»	25	8,200	»	»	12,900	Bruxelles	29,082	»	»	27,456	»	»	56,538	Charleroi	2,000	»	»	»	»	»	2,000	Courtrai	750	»	»	3,730	»	»	4,480	Diest (ville)	2,002	3,021	193	3,685	2,935	»	13,736	— (citadelle)	1,500	460	358	1,375	830	»	4,303	Gand	20,000	»	150	22,000	»	»	42,150	Hasselt	4,860	»	270	3,435	»	»	8,565	Huy	1,317	»	197	283	»	»	1,797	Liege (ville)	18,060	»	1,120	20,478	»	»	36,358	— (citadelle)	2,838	2,310	1,071	13,238	»	»	19,477	— (Chartreuse)	2,162	2,053	740	1,005	»	»	5,960	Lievre	4,206	65	30	4,137	»	»	8,458	Louvain	7,345	»	»	16,746	»	»	24,091	Malines	11,600	»	»	12,150	»	»	23,750	Mariembourg	700	»	»	1,895	»	»	2,595	Menin	1,410	»	»	9,100	»	»	10,510	Mons	4,088	»	»	3,906	»	»	7,974	Namur (ville)	14,740	»	700	2,052	»	»	17,492	— (citadelle)	6,000	4,865	215	910	14,380	»	26,370	Ostende	4,820	»	100	9,000	»	»	13,920	Philippeville	1,400	»	100	5,642	»	»	7,142	Saint-Bernard	2,900	»	40	18,138	»	»	17,978	Saint-Nicolas	900	»	»	250	»	»	1,150	Saint-Trond	558	»	193	232	»	»	985	Termonde	4,700	3,350	250	18,600	5,000	760	29,640	Tirlemont	3,850	»	»	9,284	»	»	13,134	Tournai	11,888	»	488	8,006	»	»	20,382	Vilvorde	8,395	»	210	5,035	»	»	13,640	Ypres	9,000	»	»	12,400	»	»	21,400					293,083	41,884	17,345	606,125								187,363							39,860	39,860								1,185,500						382,482		835,048
DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Bâtimts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Alost	2,600	»	»	1,900	»	»	4,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (ville)	31,400	»	»	35,000	»	»	64,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (Tête de Fland.)	1,350	800	100	540	3,218	»	6,008																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (fortin de Ber- chem).	685	»	»	1,225	»	»	1,910																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (enceinte)	20,000	12,000	900	41,000	150,000	»	203,900																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (camp retran- ché)	10,500	7,000	500	172,800	25,000	17,800	233,600																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (camp retran- ché de la rive gauche).	200	50	250	»	»	»	500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (Bas-Escaut)	3,600	3,900	7,000	9,000	6,000	20,000	49,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Arlon	1,170	»	178	»	»	»	1,348																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Ath	1,500	»	»	2,060	»	»	3,560																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Audenarde	4,200	»	»	4,500	»	»	8,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Beverloo	23,735	»	1,673	89,144	»	1,000	115,552																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Bouillon	937	»	177	4,738	»	»	2,852																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Brasschaet	3,800	»	405	16,400	»	»	20,605																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Bruges	7,675	»	25	8,200	»	»	12,900																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Bruxelles	29,082	»	»	27,456	»	»	56,538																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Charleroi	2,000	»	»	»	»	»	2,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Courtrai	750	»	»	3,730	»	»	4,480																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Diest (ville)	2,002	3,021	193	3,685	2,935	»	13,736																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
— (citadelle)	1,500	460	358	1,375	830	»	4,303																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Gand	20,000	»	150	22,000	»	»	42,150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Hasselt	4,860	»	270	3,435	»	»	8,565																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Huy	1,317	»	197	283	»	»	1,797																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Liege (ville)	18,060	»	1,120	20,478	»	»	36,358																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
— (citadelle)	2,838	2,310	1,071	13,238	»	»	19,477																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
— (Chartreuse)	2,162	2,053	740	1,005	»	»	5,960																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Lievre	4,206	65	30	4,137	»	»	8,458																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Louvain	7,345	»	»	16,746	»	»	24,091																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Malines	11,600	»	»	12,150	»	»	23,750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Mariembourg	700	»	»	1,895	»	»	2,595																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Menin	1,410	»	»	9,100	»	»	10,510																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Mons	4,088	»	»	3,906	»	»	7,974																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Namur (ville)	14,740	»	700	2,052	»	»	17,492																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
— (citadelle)	6,000	4,865	215	910	14,380	»	26,370																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Ostende	4,820	»	100	9,000	»	»	13,920																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Philippeville	1,400	»	100	5,642	»	»	7,142																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Saint-Bernard	2,900	»	40	18,138	»	»	17,978																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Saint-Nicolas	900	»	»	250	»	»	1,150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Saint-Trond	558	»	193	232	»	»	985																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Termonde	4,700	3,350	250	18,600	5,000	760	29,640																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Tirlemont	3,850	»	»	9,284	»	»	13,134																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Tournai	11,888	»	488	8,006	»	»	20,382																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Vilvorde	8,395	»	210	5,035	»	»	13,640																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Ypres	9,000	»	»	12,400	»	»	21,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				293,083	41,884	17,345	606,125																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
							187,363																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
						39,860	39,860																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
							1,185,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					382,482		835,048																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
1,460,000	1,460,000	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
1,460,000	1,460,000	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 14,190,785 rations de pain, à 16 centimes. fr. 2,270,525 60		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 101,225 60		
		RESTE. fr. 2,169,300 »		
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 14,175,577 rations, à 24 centimes. fr. 3,402,138 48	5,419,600 »	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 151,838 48		
		3,250,300 »		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
	a.	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c. fr. 1,910,318 75		
		1,514,585 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c. 1,665,823 50		
		3,042,640 c)		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 46,142 25		
		RESTE. fr. 3,530,000 »		
25		<i>Charge temporaire.</i>		
	b.	Fourrages pour les chevaux de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :		
		12 chevaux à ration légère : 4,380 journées à fr. 1 10 c. fr. 4,818 »	3,530,000 »	4,818 »
		A REPORTER. fr. 8,940,600 »		4,818 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CÉRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																														
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																															
TOTAL.																																																																																																		
5,419,000	5,419,000	.	.	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) Décomposition de ces rations.</td> <td> Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration </td> <td></td> <td></td> <td> 9,333,416 2,073,200 2,868,000 507,350 178,120 </td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td>A déduire.</td> <td> Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration </td> <td> 41,000 42,400 29,800 3,100 400 </td> <td> 408,700 93,300 123,900 22,300 2,300 </td> <td></td> <td>770,300</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>Reste</td> <td>14,190,785</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>b) Décomposition de ces rations</td> <td> Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration </td> <td> 9,333,416 2,073,200 2,868,000 507,350 178,120 </td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire.</td> <td> Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administ^o </td> <td> 44,000 42,400 29,800 3,100 400 </td> <td> 408,700 93,300 123,900 22,300 2,500 </td> <td> 15,208 " " " " " " " </td> <td>785,408</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste</td> <td>14,175,577</td> </tr> <tr> <td>3,554,818</td> <td>3,555,730 50</td> <td>.</td> <td>912 50</td> <td>c) Décomposition de ces rations</td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>4,110</td> <td>"</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>"</td> <td>800,050</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,028,205</td> <td>14,235</td> </tr> <tr> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,528,255</td> <td>1,544,385</td> </tr> <tr> <td>8,338</td> <td></td> <td>3,042,640</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Cavalerie } Chasseurs et Guides } Artillerie } </td> </tr> <tr> <td>8,054,418</td> <td>8,055,530 50</td> <td>.</td> <td>912 50</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			JOURNÉES		RATIONS.				de marche.	d'hommes aux hôpitaux.			a) Décomposition de ces rations.	Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration			9,333,416 2,073,200 2,868,000 507,350 178,120	14,960,985	A déduire.	Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration	41,000 42,400 29,800 3,100 400	408,700 93,300 123,900 22,300 2,300		770,300			119,700	650,500	Reste	14,190,785					b) Décomposition de ces rations	Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration	9,333,416 2,073,200 2,868,000 507,350 178,120	14,960,985					A déduire.	Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administ ^o	44,000 42,400 29,800 3,100 400	408,700 93,300 123,900 22,300 2,500	15,208 " " " " " " "	785,408						Reste	14,175,577	3,554,818	3,555,730 50	.	912 50	c) Décomposition de ces rations	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>4,110</td> <td>"</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>"</td> <td>800,050</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,028,205</td> <td>14,235</td> </tr> <tr> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,528,255</td> <td>1,544,385</td> </tr> <tr> <td>8,338</td> <td></td> <td>3,042,640</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Cavalerie } Chasseurs et Guides } Artillerie }	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère	fortes.	légères.	"	4,110	"	1,500,150	1,370	"	800,050	"	2,817	39	1,028,205	14,235	4,187	4,149	1,528,255	1,544,385	8,338		3,042,640		8,054,418	8,055,530 50	.	912 50	
		JOURNÉES		RATIONS.																																																																																														
		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																															
a) Décomposition de ces rations.	Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration			9,333,416 2,073,200 2,868,000 507,350 178,120	14,960,985																																																																																													
A déduire.	Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration	41,000 42,400 29,800 3,100 400	408,700 93,300 123,900 22,300 2,300		770,300																																																																																													
		119,700	650,500	Reste	14,190,785																																																																																													
				b) Décomposition de ces rations	Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration	9,333,416 2,073,200 2,868,000 507,350 178,120	14,960,985																																																																																											
				A déduire.	Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administ ^o	44,000 42,400 29,800 3,100 400	408,700 93,300 123,900 22,300 2,500	15,208 " " " " " " "	785,408																																																																																									
					Reste	14,175,577																																																																																												
3,554,818	3,555,730 50	.	912 50	c) Décomposition de ces rations	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>4,110</td> <td>"</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>"</td> <td>800,050</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,028,205</td> <td>14,235</td> </tr> <tr> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,528,255</td> <td>1,544,385</td> </tr> <tr> <td>8,338</td> <td></td> <td>3,042,640</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Cavalerie } Chasseurs et Guides } Artillerie }	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère	fortes.	légères.	"	4,110	"	1,500,150	1,370	"	800,050	"	2,817	39	1,028,205	14,235	4,187	4,149	1,528,255	1,544,385	8,338		3,042,640																																																																		
CHEVAUX		RATIONS																																																																																																
de grosse cavalerie.	de cavalerie légère	fortes.	légères.																																																																																															
"	4,110	"	1,500,150																																																																																															
1,370	"	800,050	"																																																																																															
2,817	39	1,028,205	14,235																																																																																															
4,187	4,149	1,528,255	1,544,385																																																																																															
8,338		3,042,640																																																																																																
8,054,418	8,055,530 50	.	912 50																																																																																															

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	8,940,600 •	4,818 •
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 9 août 1888.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 •		
		30,000 — à une — 15 — 450,000 •		
		474,000 •		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,000,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 130,000 •		
		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 1,992,085 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 39,841 70	685,000 •	•
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 3,158 30		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 36,000 •		
		39,158 30		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 40,000 •		
		Cavalerie. 47,000 •		
		Artillerie. 12,000 •		
		Génie. 900 •		
		Bataillon d'administration 100 •		
		100,000 •	100,000 •	••
		A REPORTER. fr.	9,782,600 •	4,818 •

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																		
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																			
8,954,418	•	8,955,530 50	•	912 50	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie fr.</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>119,700</td> </tr> <tr> <td>RESTE</td> <td>14,841,285</td> </tr> <tr> <td>31,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td> <td>11,388,000 journées.</td> </tr> <tr> <td>A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td>1,138,800 »</td> </tr> <tr> <td>RESTE</td> <td>10,249,200 »</td> </tr> <tr> <td>b) Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,600,000 »</td> </tr> <tr> <td>c) — — à l'État</td> <td>1,992,085 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>TOTAL ÉGAL.</td> <td colspan="2"></td> <td>14,841,285</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES.		Infanterie fr.	9,333,415	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL	14,960,985	A déduire les journées de marche	119,700	RESTE	14,841,285	31,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation	11,388,000 journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation	1,138,800 »	RESTE	10,249,200 »	b) Fournitures appartenant aux communes	2,600,000 »	c) — — à l'État	1,992,085 »			TOTAL ÉGAL.			14,841,285
JOURNÉES.																																							
Infanterie fr.	9,333,415																																						
Cavalerie	2,073,200																																						
Artillerie	2,868,900																																						
Génie	507,350																																						
Bataillon d'administration	178,120																																						
TOTAL	14,960,985																																						
A déduire les journées de marche	119,700																																						
RESTE	14,841,285																																						
31,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation	11,388,000 journées.																																						
A déduire 1/10 pour non-occupation	1,138,800 »																																						
RESTE	10,249,200 »																																						
b) Fournitures appartenant aux communes	2,600,000 »																																						
c) — — à l'État	1,992,085 »																																						
		TOTAL ÉGAL.			14,841,285																																		
683,000	»	683,000	»	»																																			
100,000	»	100,000	»	»																																			
9,757,418	»	9,758,530 50	•	912 50																																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	9,732,000 »	4,818 »
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr 105,000 »	} 110,000 »	.
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc	05,000 »	.
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	.
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{12}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{7}$ pour l'artillerie.)</i>		
		Achat de chevaux		
29	a.	484 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. . fr. 401,720 »	} 802,700 »	.
		161 — de guides, à 950. . . 149,750 »		
		113 — de selle d'artillerie, à 950. . . 105,090 »		
		225 — de trait — , à 650. . . 146,250 »		
		————— 802,700 »		
		983	812,700 »	»
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	10,838,390 »	4,818 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,737,418	»	9,758,550 50	»	912 50	
110,000	»	100,000	10,000	»	
65,000	»	65,000	»	»	
118,000	»	118,000	»	»	
812,700	»	812,700	»	»	
10,843,208	»	10,854,120 50	10,000	912 50	
AUGMENTATION. . fr.			9,087 50		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
	47	1 Colonel à	6,375	6,375
		7 Majors, à	4,125	28,875
		16 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850	45,600
		8 — de 2 ^e —, à	2,550	20,400
		3 — de 3 ^e —, à	2,300	7,080
		7 Lieutenants, à	1,800	12,600
		5 Sous-lieutenants, à	1,575	7,875
		TOTAL.	128,805	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	644 02	128,160 98
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
a.		2 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900	3,800
		2 — de 2 ^e —, à	1,700	3,400
		2 — de 3 ^e —, à	1,575	3,150
		7 Lieutenants, à	1,200	8,400
		2 Sous-lieutenants, à	1,050	2,100
		TOTAL.	20,850	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	104 25	188,700
				20,745 75
<i>3° Employés civils.</i>				
		5 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	2,850	2,850
<i>Honoraires.</i>				
b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure	6,945 27	
<i>Frais de représentation.</i>				
31		Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale		20,000
TOTAL DU CHAPITRE IX.			fr.	178,700

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	158,700 »	158,700 »	•	•	
	20,000 »	30,000 »	•	10,000 »	
	178,700 »	188,700 »	•	10,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° ^s DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
32	a.	Pensions temporaires, et arriérés fr. 85,460 »		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 7,000 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 20,000 »		
		110,460 »		
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »	110,460 »	540 »
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	110,460 »	540 »
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget ; Achat de décorations militaires ; Secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre	14,080 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	14,080 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
111,000 »	112,000 »	»	1,000 »	
111,000 »	112,000 »	»	1,000 »	
14,980 »	14,995 »	»	15 »	
14,980 »	14,993 »	»	13 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	330	Administration centrale	291,810	150,000
II.	332	États-majors.	1,416,000	»
III.	340	Service de santé des hôpitaux	1,008,000	»
IV.	342	Solde des troupes	24,164,900	30,447
V.	360	Académie militaire	311,400	»
VI.	364	Établissements et matériel de l'artillerie	1,082,355	»
VII.	368	Matériel du génie	1,460,000	»
VIII.	370	Pain, viande, fourrages et autres allocations	10,838,330	4,318
IX.	376	Traitements divers et honoraires	178,700	»
X.	378	Pensions et secours.	110,460	540
XI.	ib.	Dépenses imprévues	14,980	»
TOTAUX			fr. 40,877,195	185,805

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
441,810	436,810	5,000	•	
1,416,000	1,410,000	•	•	
1,008,000	1,000,500	7,500	•	
24,195,547	24,209,221 50	•	13,874 50	
511,400	281,000	29,500	•	
1,082,555	1,082,555	•	•	
1,460,000	1,460,000	•	•	
10,845,208	10,834,120 50	9,087 50	•	
178,700	188,700	•	10,000	
111,000	112,000	•	1,000	
14,980	14,995	•	15	
41,065,000	41,036,800	51,087 50	24,887 50	
AUGMENTATION . . . fr.		26,200		

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier 1876 jusqu'au 31 décembre 1876.

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1876. 10 janvier.	Riga N.-J.	Portier à l'arsenal de construction.	54	54	5	9	Infirmités	1,160 *	611 *
15 mars.	Van Boom, G.	Chef de bureau.	72	45	5	16	Grand âge	4,858 *	3,258 *
30 octobre.	Van Ginderachter, J.-T.	Professeur émérite à l'école militaire.	65	36	1	26	Id.	7,000 *	5,000 *
TOTAL. fr.									8,849 *

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier 1876 jusqu'au 31 décembre 1876.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre	d'in- scription					
101	92	Majois, A.-J.	18 février 1876.	Décès	981 *	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1876. — 156 pensions inscrites . . . fr. 183,021 107 pensions éteintes . . . 101,825 — 49 — restent à servir. fr. 81,196
102	150	Allo, P.-R.-F.	2 mai 1876.	Id.	1,560 *	
103	146	Rossel, P.-J.	23 mai 1876.	Id.	175 *	
104	154	Pelgrims, J.-M.	16 juin 1876.	Id.	5,000 *	
105	119	Faivre, J.	16 juin id.	Id.	482 *	
106	116	Rigaux,	29 déc. 1874.	Id.	560 *	
107	154	Riga, N.-J.	14 octobre 1876.	Id.	611 *	
TOTAL. fr.					6,078 *	